

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 30 / juillet-août-septembre 2023

www.acatfrance.fr

DOSSIER

QUAND LA CULTURE ÉCLAIRE LES DROITS HUMAINS



IRAN

Une politique
tortionnaire
en toute impunité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Agir ensemble
au nom
de l'espérance

ACAT
france

1 **FOCUS**
Une politique
tortionnaire
en toute impunité
PAGES 3 À 7

2 **DÉCODER**
France et reste du monde
PAGES 9 À 16

DOSSIER
Quand la culture éclaire
les droits humains
PAGES 17 À 24

3 **AGIR**
Infos, outils, idées
PAGES 25 À 37

4 **MÉDITER**
« Papa, j'ai recollé le monde »
PAGES 38-39

PERLES DE DIGNITÉ

Tous les visages photographiés semblent coupés en deux, moitié lumière, moitié ombre, comme l'a été la vie de ces personnes, avec un avant et un après. L'exposition photographique *La Voix des yézidis* de l'association Yahad-In Unum, présentée dans l'hôtel de ville de Caen, raconte l'histoire des survivants, jeunes filles et jeunes hommes, qui, comme l'écrit Maha, une rescapée, sont devenus des « morts-vivants » sous Daech. Emmanuelle Foussat, photographe, par ce jeu d'ombre et de lumière, transmet les voix et les visages d'un peuple oublié, et ainsi leur redonne une dignité, comme le font la romancière Cristina Cattaneo dans son livre *Naufragés sans visage*, ou le compositeur Michel Petrossian avec la musique du ballet *Sept, les anges de Sinjar*. Le documentaire *En toute liberté* de Xavier de Lauzanne nous emmène aussi en Irak, où la radio Al-Salam tend le micro aux différentes communautés de confession musulmane, chrétienne ou yézidie pour permettre à la société irakienne de retrouver sa culture pluraliste.

Quand j'écoute les *Variations Goldberg* de Jean-Sébastien Bach jouées par Zhu Xiao-Mei, rescapée de la Révolution culturelle, je me demande pourquoi certains retrouvent leur dignité grâce à la musique alors qu'elle n'a pour d'autres aucune résonance dans « leur travail de tortionnaire ». Faut-il pour autant se résigner ou se taire ? Le cinéma, par exemple, offre parfois des perles de dignité, avec des documentaires ou des films qui, avec peu de moyens, tentent de barrer la route à l'humiliation et à l'impunité pour redonner à notre société plus d'humanité. Ils ne font pas la une des journaux ni l'affiche des grands cinémas, mais symbolisent ces prépositions et adverbes qui expriment le paradoxe, la résistance, la ténacité – même si, pourtant, malgré tout, quand bien même, néanmoins... –, par lesquels l'humain précipité dans le chaos du mal se ressaisit soudain.

COLETTE CHANAS-GOBERT,
membre du comité directeur
et de la commission Communication
de l'ACAT-France



1

FOCUS

Humains est un magazine d'information et un magazine d'action. Pétitions, appels à mobilisation, et à correspondance... Nous vous incitons à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans chaque numéro, dans cette rubrique « Focus ». Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT-France un monde plus juste et plus digne.

Dans ce numéro, signez la pétition demandant la libération de Mojahed Kourkour et la condamnation des véritables responsables de la mort de Kian Pirlalak.



IRAN J'AGIS POUR MOJAHED KOURKOUR, CONDAMNÉ À MORT

La famille du garçon dénonce cette condamnation qui ne vise qu'à couvrir les véritables auteurs du crime, des membres des forces de sécurité ayant tiré sur des manifestants.

Au moment de la rédaction de cet appel, Mojahed Kourkour est sous la menace d'une exécution imminente. L'ACAT-France demande sa libération et la condamnation des véritables responsables de la mort de Kian Pirlalak.

« Tous les êtres **HUMAINS** naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédacteur en chef: Barthélemy Dioh | Rédactrice en chef adjointe/responsable éditoriale: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille, Colette Chanas-Gobert, Barthélemy Dioh, Maria Donatelli, Bernadette Forhan, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secrétaire de rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono: Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à ce numéro: Joël Baumann, Pascal Maguésyan, Gabriel Nissim, Tigrane Yeghavian | Impression: Corlet | ISSN: 2557-1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 | ACAT-France, 7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 0140404243 | Crédit de couverture: Bruno Houdou, avec l'autorisation d'Allan Barte, Istock. Les articles signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT-France.

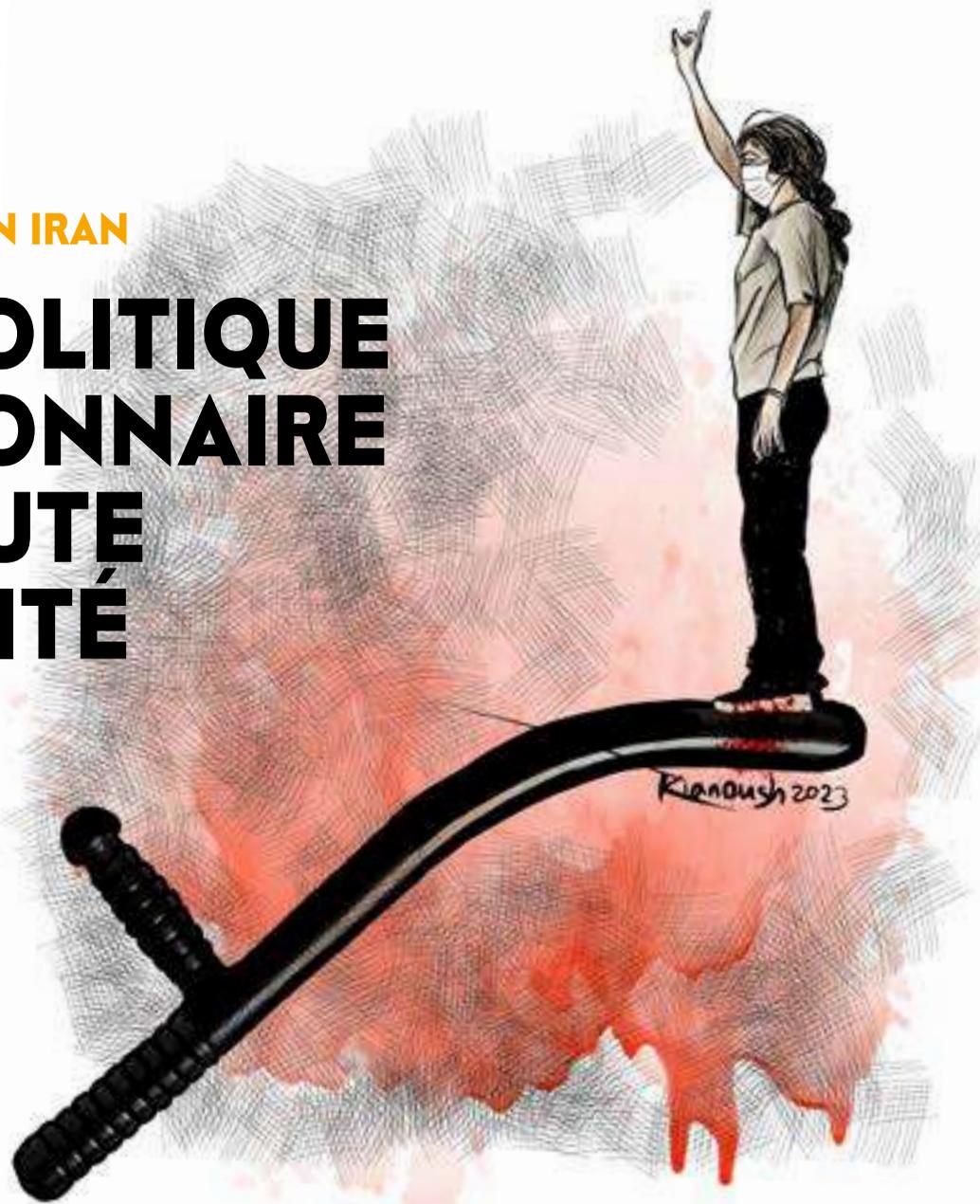


Des remarques sur votre magazine?
Contactez: humains@acatfrance.fr



ACAT
france
Encarts jetés:
lettre d'accompagnement, bulletin de don,
enveloppe T, encart revue Projet.

RÉPRESSION EN IRAN

UNE POLITIQUE
TORTIONNAIRE
EN TOUTE
IMPUNITÉ

TEXTE MARIA DONATELLI,
directrice du pôle
Programmes et plaidoyer
de l'ACAT-France
et ÉLIAS GEOFFROY,
responsable
Programmes et plaidoyer
Afrique du Nord
et Moyen-Orient

Depuis la mort, en septembre 2022, de Mahsa Amini, Iranienne de 22 ans originaire du Kurdistan iranien, un incroyable soulèvement s'est enclenché. D'abord porté par les femmes contre les violences qu'elles subissent, le mouvement a pris une tournure antigouvernementale, dénonçant les multiples atteintes aux droits humains. Mais le régime s'est engagé dans une répression tous azimuts des opposants afin d'assurer sa survie et son impunité.

Jina Mahsa Amini est une icône du combat pour la liberté. Mais elle est, avant tout, une victime de la violence et de la tyrannie du régime iranien issu de la révolution islamique de 1979. En septembre 2022, à 22 ans, elle a été battue à mort par la police des mœurs iranienne pour avoir prétendument porté son hijab de manière incorrecte. Pour tenter de maquiller son meurtre, les autorités ont déclaré que Mahsa avait eu un problème cardiaque, niant qu'elle ait subi quelque forme de violence que ce soit. Pourtant, son frère, qui a pu la voir à l'hôpital, a rapporté que « le visage de Mahsa était tuméfié et que ses jambes étaient couvertes d'ecchymoses ». L'information a circulé sur les réseaux sociaux à partir d'une photo d'elle intubée dans son lit d'hôpital, publiée par le compte Twitter

Kianoush Ramezani est un artiste, dessinateur et militant des droits humains iranien réfugié en France depuis 2010. Il travaille comme dessinateur de presse, notamment auprès de Courrier international, La Croix, We Demain, etc.

+1500tasvir, spécialisé dans la dénonciation de la répression du régime. Deux femmes journalistes, Niloufar Hamed et Elaheh Mohammadi, ont également largement participé à faire connaître le cas de Mahsa Amini. Arrêtées par le régime, elles sont poursuivies pour « collaboration avec un pays adverse, rassemblement et collusion contre la sécurité nationale et propagande contre le régime ».

LA CHUTE DU MUR DE LA PEUR

Le meurtre de Mahsa Amini a réveillé l'infinie colère des femmes. Il a rapidement fait le tour des réseaux sociaux et le hashtag #MahsaAmini sur Twitter a battu le record mondial de 284 millions de tweets. La population s'est alors exprimée dans la rue et sur les réseaux sociaux, mais aussi par des actions symboliques, comme ces femmes qui se sont filmées sans foulard ou en train de se couper les cheveux. Des vagues de protestation, menées principalement par des femmes, ont entraîné quelque deux millions de personnes dans les rues de 160 villes et petites localités, suscitant un soutien international extraordinaire.

Très vite, un slogan s'est imposé, sonnait comme la devise de ce qui pourrait être un nouvel Iran démocratique : « Femmes, vie, liberté ! » Le mouvement est massif. Le soulèvement ne se limite plus au hijab obligatoire ou aux droits des femmes et touche une grande partie de la population, transcendant les âges, les classes sociales et les groupes ethniques.

Le régime iranien n'a jamais été confronté à ce genre de mouvement. Alors que l'Iran a connu de nombreuses révoltes dans les années passées, elles n'ont jamais réussi à fédérer les différentes parties de la société. Celle-ci est différente, comme si elle arrivait à réunir les multiples frustrations et revendications de la population iranienne qui s'accumulent depuis des années. Le soulèvement s'est étendu à des préoccupations et à des groupes plus larges : les jeunes, les étudiants et les enseignants, les classes moyennes et ouvrières, les habitants des communautés rurales et pauvres, et les minorités ethniques (Kurdes, Arabes, Azéris et Baloutches) et religieuses qui, comme les femmes, se sentent des citoyens de seconde zone et sont particulièrement mobilisées. Pour ces différents groupes, Mahsa Amini et sa mort incarnent les souffrances qu'ils ont endurées dans leur propre vie. Les manifestations ont pris une tournure antigouvernementale, appelant à la fin du régime et à la destitution de son guide suprême, l'Ayatollah Khamenei. Le mur de la peur est tombé.

UN ESPACE CIVIQUE RÉDUIT À NÉANT

Face à ce danger existentiel majeur, le régime choisit encore et toujours la même réponse : une violence et une répression de plus en plus dures. Il a commencé par réprimer les manifestants, mais aussi des individus qui se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment ou choisis au hasard. Au moins 527 manifestants, dont 48 femmes et 71 enfants, ont été tués et des milliers arrêtés. Près de la moitié des contestataires sont issus du Kurdistan et du Balouchistan, où les manifestations ont duré le plus longtemps. En qualifiant de →



Repères

LE CONTEXTE

La République islamique d'Iran est connue pour ses atteintes répétées et massives aux droits humains. Dès le début du régime de l'Ayatollah Khomeini, ancien guide suprême, des milliers de prisonniers politiques sont exécutés. L'Iran est à présent installé à la deuxième place des pays qui exécutent le plus, le recours à la torture y est systématique et le droit à un procès équitable quasi inexistant. Si l'Iran a connu plusieurs épisodes de manifestations de masse, elles n'ont pas réussi à bousculer le régime. Alors que l'espoir de l'avènement d'un Iran plus démocratique reposait sur eux, les réformistes, plusieurs fois au pouvoir, n'ont jamais modifié la nature du régime. La réalité du pouvoir demeure aujourd'hui dans les mains de l'Ayatollah Khamenei, avec le soutien des gardiens de la révolution, véritable garde prétorienne du régime.

CHIFFRES CLÉS

527 personnes sont décédées
en lien avec les manifestations, dont 71 enfants

19 571 personnes
ont été arrêtées au prétexte d'être liées
à des attaques contre le régime

112 manifestants ont été
condamnés à mort après des aveux forcés
concernant des crimes contre le régime

L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France s'engage dans la sensibilisation sur la peine de mort en Iran auprès du grand public. Elle est ainsi partenaire du film *Sept Hivers à Téhéran*, sorti le 29 mars 2023, qui suit la longue errance dans le couloir de la mort de Reyhaneh Jabbari, une jeune femme condamnée à la peine capitale pour avoir tué l'homme qui tentait de la violer. Le film suit aussi le combat de sa mère, Shole Pakravacen, et du reste de sa famille pour tenter de la libérer.

→→ séparatistes ses détracteurs dans les régions ethniques, et du fait de la présence de groupes armés dans ces régions, la propagande du régime cherche à faire croire que les arrestations et les condamnations à mort se font au nom de la lutte contre le terrorisme et les groupes séparatistes. Selon Iran Human Rights, 174 personnes appartenant aux minorités baloutches ont été exécutées en 2022, ce qui représente 30 % du total des exécutions de l'année.

La société civile, également visée par les attaques du régime, était déjà ciblée par le pouvoir avant la mort de Mahsa Amini. En juin 2022, déjà, M. Javaid Rehman,

En avril 2023, Iran Human Rights décomptait 105 personnes risquant la peine de mort. Au moins quatre condamnés en lien avec les manifestations ont été exécutés, un message de terreur adressé par le régime à sa population. Mais, selon Mahmood Amiry-Moghaddam, le directeur de l'ONG, le nombre de manifestants exécutés aurait pu être encore plus élevé s'il n'y avait pas eu de mobilisation au niveau international. En plus de viser directement les personnes participant au mouvement antigouvernemental, le régime a augmenté drastiquement le nombre d'exécutions de personnes condamnées pour des crimes de droit commun (meurtres et infractions liées à la drogue) quelques jours seulement après le début des mobilisations de masse. Ainsi, en 2022, Iran Human Rights a constaté une augmentation de 75 % des exécutions, atteignant ainsi 582 personnes exécutées, un chiffre jamais atteint depuis 2015. Une fois de plus, le régime a recours à son arme ultime de dissuasion et d'intimidation envers sa population, en montrant sa froide détermination à se maintenir en place. Une fois de plus, ce sont les membres des minorités ethniques qui sont les plus visés.

L'IMPUNITÉ POUSSÉE JUSQU'AU BOUT

Face à ces violations massives des droits humains, l'impunité du régime et de ses membres prévaut. Mensonge et impunité entourent la mort de Mahsa Amini. Mensonges, encore, sur les certificats de décès des personnes mortes à la suite de leur passage dans les centres secrets de détention : leur mort serait due à un arrêt cardiaque, un accident de voiture, un suicide, une overdose, une bagarre entre détenus... Certains détenus dans un état critique sont libérés, avant de mourir quelques jours plus tard à l'hôpital. Dans d'autres cas, les corps des victimes sont disposés ou mis en scène pour faire croire qu'elles sont mortes pour des raisons tout autres que les violences qu'elles ont subies. Les autorités prennent parfois les dépouilles en otage, menaçant d'enterrer la victime dans un lieu lointain, voire inconnu, afin de forcer les familles à garder le silence. Ce chantage peut aller jusqu'à des menaces à leur encontre, et les autorités continuent de harceler les familles dans la durée afin de s'assurer de leur soumission. Cette pression va jusqu'à les forcer à mentir face caméra ou sur les réseaux sociaux au sujet des causes réelles de la mort de leur proche. Ces pratiques existent aussi pour les familles de manifestants tués dans la rue par les forces de sécurité. Le régime a également recours à une technique encore plus pernicieuse : deux enfants, Kian Piralak et Mona Naghib, ont été tués par des membres des forces de sécurité alors qu'ils circulaient en voiture ; le régime a fait porter la responsabilité de ces meurtres à des manifestants innocents. Pour la mort du jeune Kian Piralak, le régime a accusé Mojahed Koukour, un manifestant qui n'était même pas présent au moment des faits, et l'a forcé à formuler de faux aveux devant une caméra. Le 7 avril 2023, il a été condamné en première instance à la peine de mort. Les manifestants faussement accusés du meurtre de Mona Naghib risquent la même sentence. Le gouvernement iranien est prêt à tout pour assurer l'impunité de ses membres. ◆

« Face aux violations massives des droits humains, l'impunité du régime et de ses membres prévaut. »

6 Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, avait exprimé son inquiétude vis-à-vis de l'escalade des arrestations arbitraires d'enseignants, de militantset de dirigeants syndicaux, d'avocats, de défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes. Cette situation n'a fait que s'aggraver depuis les manifestations de septembre 2022, réduisant à néant le peu d'espace civique qui restait.

LA PEINE DE MORT, OUTIL D'INTIMIDATION

Pour les personnes arrêtées – on parle de plus de 19000 individus sur le site www.ijcollective.com – et arbitrairement détenues, un cycle infernal de violations et d'humiliations se met en marche. Les conditions de détention sont inhumaines : surpopulation, manque de nourriture et d'eau, mauvaise ventilation et insalubrité des cellules, absence de soins médicaux. Beaucoup de manifestants arrêtés sont détenus dans des lieux secrets, gérés par différents services de sécurité du pouvoir. Les prisonniers y sont torturés de multiples manières afin d'obtenir des aveux. Plusieurs cas de personnes arrêtées et ayant succombé aux blessures infligées avant ou après leur arrestation ont également été signalés. Utilisée depuis des années, la pratique de la diffusion d'aveux forcés à la télévision est également en augmentation depuis le mouvement de révolte de 2022, une manière d'instiller la peur auprès de la population pour la décourager de manifester. Ces aveux obtenus sous la contrainte sont ensuite utilisés lors de simulacres de procès, expédiés en quelques minutes, durant lesquels les droits de la défense les plus élémentaires sont bafoués.

Sur la base de ces mêmes aveux, plusieurs condamnations à mort en lien avec ces manifestations ont été prononcées.



Trois questions à...

MAHMOOD AMIRY-MOGHADDAM,
directeur d'Iran Human Rights

Comment la peine de mort est-elle utilisée par le régime pour réprimer la révolte en cours ?

M. A-M. : Les autorités iraniennes ont utilisé la peine de mort comme un outil pour instiller la peur dans la société. La plupart des personnes exécutées ne sont pas condamnées à mort pour des motifs politiques, mais le calendrier des exécutions est étroitement lié à des événements politiques comme les manifestations. C'est ce que nous avons constaté ces derniers mois. Cela a commencé deux semaines après la manifestation de septembre. Depuis lors, en moyenne, deux personnes sont exécutées chaque jour. On constate une augmentation du nombre de prisonniers baloutches, qui représentent environ 30 % des effectifs, alors qu'ils ne constituent que 5 % de la population. Et, dans cette région, les manifestations se poursuivent.

Est-ce que les rapprochements entre l'Arabie saoudite et l'Iran peuvent avoir un impact sur la répression en cours ?

M. A-M. : Le régime iranien entretient de bonnes relations avec des régimes autoritaires comme la Russie et la Chine. Le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Arabie saoudite et l'Iran n'aura pas d'impact majeur sur la répression en cours. Le cas échéant, il pourrait temporairement améliorer la situation financière des autorités iraniennes. C'est regrettable, car plus elles ont de capacités financières, plus elles peuvent allouer de fonds à la répression.

Quel rôle la France et l'Europe peuvent-elles jouer ?

M. A-M. : L'Europe et la communauté internationale peuvent jouer un rôle important, mais c'est le peuple iranien qui apportera le changement. En revanche, le soutien de la communauté internationale peut réduire le coût de ce changement. Prenons l'exemple du régime d'apartheid en Afrique

Agissez

L'ACAT-France invite ses militants à interpeller la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Madame Catherine Colonna, pour lui faire part de leurs préoccupations concernant l'imminence de l'exécution de Mojahed Kourkour. On compte au moins 582 personnes exécutées pour l'année 2022, avec une recrudescence à partir d'octobre, après les premières manifestations. De nombreux manifestants, comme Mojahed Kourkour, risquent la peine de mort. Son cas est particulièrement révélateur de la mécanique mortifère mise en place par le régime : il est accusé à tort du meurtre d'un garçon de 9 ans, Kian Piralak, en réalité tué par les forces de sécurité, comme le répète sans cesse la mère de la jeune victime. Forcé de faire de faux aveux devant une caméra, il a été condamné le 7 avril en première instance à la peine de mort sur la base de ces aveux obtenus sous la contrainte.



← POUR AGIR, ENVOYEZ
ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS

du Sud : lorsque la communauté internationale a fait pression sur lui, le peuple a pu mettre fin à ce régime localement. La seule question qui doit être soulevée dans tout dialogue avec les autorités iraniennes est celle des droits de l'homme, et tout le reste doit être subordonné à cette amélioration. Il faut penser à long terme, car, jusqu'à présent, l'approche européenne vis-à-vis de la République islamique s'est concentrée sur le court terme, comme pour la question nucléaire. Tout le monde sait qu'un accord nucléaire, même s'il est de portée limitée, n'est qu'un accord à court terme. La solution à long terme est un gouvernement iranien soutenu par son peuple dans un contexte démocratique et qui ne sera pas une menace pour la sécurité régionale et internationale. ◆

🐦 TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ IHRIGHTS

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 27 500 membres (adhérents et donateurs)
- 222 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes



www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



acad_france

2

DÉCO- DER

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acadfrance.fr



10
EN BREF
Dans le monde



12
REGARD / ARMÉNIE
Ce petit pays enclavé fait face à une menace existentielle



12
REGARD / FRANCE
Assemblée générale de l'ACAT-France : agir au nom de l'Espérance

16
FONDAMENTAUX
Qu'est-ce que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ?





En image

À l'initiative des mouvements écologistes et non violents GreenFaith et Extinction Rébellion, des personnalités religieuses, dont l'ancien évêque de Troyes, Mgr Marc Stenger, se sont enchaînées le 25 mai sur un pont parisien pour protester contre le projet pétrolier de TotalEnergies en Ouganda. « C'est notre devoir en tant que représentants des religions d'être dans cette solidarité avec les populations ailleurs. On va exploiter leurs richesses locales pour le bien de notre mode de vie occidental, ça, c'est insupportable », a déclaré la pasteur Caroline Ingrand-Hoffet.

UN PAYS OUBLIÉ DE TOUS

« Il est rare qu'un pays avec un bilan en matière de droits humains si alarmant soit à ce point oublié par le reste du monde. La population de la République centrafricaine endure une réalité faite de flambées de violences imprévisibles, où la peur est utilisée comme une arme, où les traumatismes graves causés par des années de violences sont profonds. » Ce constat sévère provient du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk. La division des droits de l'homme de la Minusca a documenté 1 300 victimes de violations des droits humains au dernier trimestre 2022, plus du double par rapport au premier trimestre 2022.

LE VIETNAM ET LA CHINE ÉPINGLÉS

Selon le Classement mondial de la liberté de la presse 2023 établi par Reporters sans frontières (RSF), les conditions d'exercice du journalisme se sont dégradées au Vietnam (désormais à la 178^e place sur 180, soit quatre de moins qu'en 2022) et en Chine (à la 179^e place, 175^e l'année dernière). Une tendance particulièrement inquiétante pour les journalistes et défenseurs de la liberté de la presse, dans une région composée d'États situés dans le bas de ce classement.

DES ALERTES INTERNATIONALES SUR LES VIOLENCES POLICIÈRES

En France, la violente répression des manifestations par les forces de l'ordre inquiète jusqu'aux plus hautes instances internationales. « Dans le contexte du mouvement social contre la réforme des retraites [...], les libertés d'expression et de réunion s'exercent dans des conditions préoccupantes. Il est de la responsabilité des autorités de permettre la pleine jouissance de ces libertés, en protégeant les manifestants pacifiques et les journalistes [...] contre les violences policières et les individus violents », déclarait la Haute-Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe, le 24 mars 2023. Clément Voule, Rapporteur spécial des Nations unies pour la liberté d'association, affirmait suivre de près les manifestations et rappelait que « les agents des forces de l'ordre doivent [...] éviter tout usage excessif de la force ».

YÉMEN : LE DÉBUT DE LA FIN DU CONFLIT ?

Après le rapprochement spectaculaire entre l'Arabie saoudite et l'Iran sous l'égide de la Chine le 10 mars dernier, une perspective de sortie de crise semble se dessiner. Les deux puissances régionales ont signé le rétablissement de leurs relations diplomatiques, suspendues après l'exécution de plusieurs Saoudiens issus de la minorité chiite, dont le religieux Nimr Al-Nimr en 2016. Au Yémen, une trêve instaurée entre les belligérants tient depuis un an et de nombreux



échanges de prisonniers se sont déroulés ces derniers mois. Pour autant, le chemin vers une paix juste et durable est encore long, tant les divisions dans le pays sont fortes, avec le risque que de nombreux crimes de guerre restent impunis.

IMPUNITÉ EN HAUT LIEU

Des experts indépendants mandatés par les Nations unies ont dénoncé, dans un rapport publié le 3 avril 2023, l'implication de plusieurs hauts responsables du Soudan du Sud dans des « crimes graves » commis contre les populations : exécutions de prisonniers, viols, meurtres massifs, esclavage sexuel et déplacements forcés. Sont responsables de ces crimes : le gouverneur de l'État de l'Unité, Joseph Monytuil, le lieutenant-général de l'armée, Thoi Chany Reat, et le commissaire du gouvernement pour le comté de Koch, Gordon Koang. Les experts demandent « une enquête pénale et des poursuites » contre ces hommes.



ÉTAT D'URGENCE PROLONGÉ AU SALVADOR

Depuis l'instauration de l'état d'urgence par le gouvernement salvadorien le 27 mars 2022, afin de lutter contre les gangs, plusieurs des mesures prises ont suscité de sérieuses inquiétudes en matière de droits humains. Cette politique a entraîné plus de 66 000 arrestations – dont la plupart sont arbitraires –, des disparitions forcées et la mort d'au moins 132 personnes sous la garde de l'État. La création d'un cadre juridique contraire aux normes internationales a été un facteur déterminant dans la commission de ces violations des droits humains.

5 015 grenades lacrymogènes tirées en à peine deux heures

lors des affrontements à Sainte-Soline le 25 mars 2023, selon les données annoncées par Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale. Un chiffre loin d'être anecdotique : il représente un tiers des grenades GM2L et GLI-F7 tirées lors du mouvement des Gilets jaunes.

AGIR AU NOM DE L'ESPÉRANCE

TEXTE YVES ROLLAND, président de l'ACAT-France

Ce texte est une adaptation du rapport moral présenté par Yves Rolland au cours de l'assemblée générale de l'ACAT-France, le 10 juin 2023. L'AG est un temps essentiel de la vie démocratique de notre association, et l'occasion de rappeler le sens de nos engagements, afin de donner à toutes et tous l'énergie de continuer à lutter.

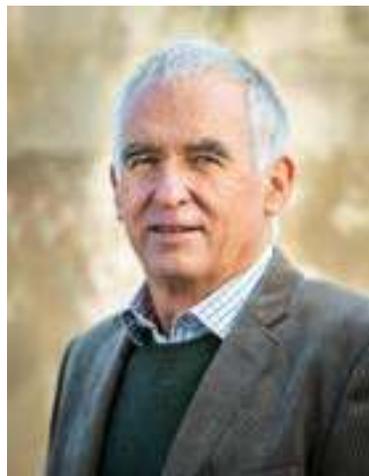
12 **A**u moment d'aborder le premier des rapports du comité directeur « sur la gestion et sur la situation financière et morale de l'association » me vient à l'esprit cette phrase de l'apôtre Pierre (1Pierre 3-15) : « *Soyez toujours prêts à rendre compte de l'Espérance qui est en vous !* »

Quelle meilleure réponse à cette injonction que ce message du 17 avril 2023 m'assurant que les courriers des militants de l'ACAT-France avaient été transmis à chacun des prisonniers politiques auxquels ils étaient adressés, et me priant de transmettre, à l'assemblée générale, leurs sentiments de gratitude et leurs remerciements. Je repense également à l'émotion d'Ahmed Haou au 8^e congrès mondial contre la peine de mort de Berlin, en novembre 2022, me disant : « *C'est l'ACAT qui m'a ouvert les portes de la prison, n'arrêtez jamais d'écrire !* »

L'ACAT-FRANCE N'A PAS DISPARU !

Il faudrait aussi évoquer les prisonniers libérés depuis un an : ils sont les témoins vivants qu'écrire contre le désespoir et l'oubli pour défendre en toutes circonstances la dignité due à chaque être humain reste une action nécessaire, utile et efficace.

Ce message d'espérance s'adresse à toutes et tous les VTT (entendez « Veilleurs tout terrain ») de l'ACAT-France qui ne se découragent jamais et continuent à diffuser les *Appels*, que ces appels soient *du mois* ou *à mobilisation*. Notre assemblée générale 2023 a été l'occasion de partager avec nos salariés, adhérents et militants différents documents, dont un point d'étape sur



le plan stratégique « 2020-2024 », donnant à voir tout ce qui a été fait pour la réalisation des quatre orientations autour desquelles nous avons décidé de décliner ce plan : sensibiliser aux droits de l'Homme, agir pour la mise en œuvre du droit d'asile en Europe et en France, renforcer notre action contre les violations des droits en matière d'incarcération et d'usage de la force, et enfin renforcer la dynamique associative.

Mais cela ne veut pas dire que notre association est à l'abri des difficultés. En effet, s'il y a des régions et des groupes bien vivants et dynamiques, nous ne pouvons pas ignorer le découragement perceptible dans certains rassemblements régionaux face à la difficulté d'appeler de nouveaux membres et de se renouveler.

Ce désengagement est la traduction d'un environnement général difficile pour une organisation qui se revendique à la fois militante, chrétienne et engagée dans la lutte pour la défense des droits humains, et n'est pas propre à l'ACAT-France.

Pour autant, non seulement l'ACAT-France n'a pas disparu, mais elle gagne en notoriété et en moyens. Et cela, pour l'essentiel, grâce à la professionnalisation de son fonctionnement et d'une grande part de ses activités.

NOS GRANDS CHANTIERS

Il est donc nécessaire de réfléchir en même temps à l'engagement bénévole – notamment à la place reconnue à l'action militante bénévole à l'ACAT-France –, et à la prise en compte du secrétariat national dans nos règles de fonctionnement interne. Avec le souci constant d'assurer démocratiquement la



cohérence de l'ensemble, tout en développant notre identité d'association chrétienne œcuménique pour la réalisation de notre mandat.

C'est pourquoi, dès septembre 2022, le comité directeur a lancé trois « grands chantiers ». Le premier est la révision de nos statuts pour les harmoniser avec les statuts types des associations reconnues d'utilité publique édités par le Conseil d'État, mais aussi pour prendre en compte les évolutions de notre fonctionnement associatif.

« *Soyez toujours prêts à rendre compte de l'Espérance qui est en vous !* » 1 Pierre 3-15

Le deuxième chantier est la réalisation d'un diagnostic stratégique par un prestataire extérieur aux fins de nous permettre de disposer d'un état des lieux partagé sur l'ensemble des composantes structurantes de l'association, de qualifier nos forces et nos faiblesses, et de prioriser les questions stratégiques et opérationnelles ; une fois ces données acquises, de clarifier notre ambition stratégique à trois-cinq ans, entre le souhaitable et le possible.

Enfin, notre dernier chantier consiste à continuer à nous joindre à toutes celles et ceux qui veulent poursuivre et développer les initiatives au sein de nos Églises sur la question du vivre-ensemble dans une société démocratique apaisée, attentive aux droits des plus pauvres, particulièrement les détenus et les demandeurs d'asile, dans un contexte politique et social où « la religion » est volontiers

L'ACAT-France participe à un rassemblement en soutien à l'Ukraine, le 17 mars 2022, place de l'Hôtel de Ville à Paris.

13 caricaturée et utilisée à des fins de justification de buts inadmissibles, en contradiction avec la foi que nous professons dans nos Églises respectives.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

Cette fusée à plusieurs étages, nous souhaitons lui donner une orbite : celle de notre 50^e anniversaire en 2024. Notre ambition est que cet anniversaire soit un temps fort pour réaffirmer notre confiance en l'avenir, en puisant des forces dans les engagements de nos prédécesseurs et dans les ressources du présent. Qu'il soit fêté, autant en régions qu'à Paris, comme une opportunité de faire entendre tout ce que l'ACAT-France garde de prophétique dans le monde qui est le nôtre.

Le point d'orgue de cet anniversaire aura lieu le 7 décembre 2024 salle Gaveau, à Paris, et sera précédé la veille d'un colloque préparé par la commission de réflexion sur le phénomène tortionnaire et par une célébration œcuménique en l'église Saint-Eustache à 18 h 30.

Autant dire que nous avons du « pain » sur la planche. Ce « pain », dont Hélène Engel, cofondatrice de l'ACAT, définissait ainsi la substance : « *Agir dans la lucidité et l'obstination au nom de l'espérance, c'est là, je pense, notre vocation [...] Il faut seulement continuer à participer à ce labour du monde, à la semence et à l'espérance d'un monde nouveau [...] Tout est accompli, et, cependant, tout se décide chaque jour dans le moindre des gestes provisoires, toujours à recommencer et pourtant jamais les mêmes, qui sont à la portée de notre main [...] Tout s'exprime et s'éclaire déjà dans le relatif de nos efforts, de nos engagements et de nos témoignages.* » ♦

LA GRANDE SOLITUDE DE L'ARMÉNIE

TEXTE TIGRANE YÉGAVIAN, chercheur à l'Institut chrétien d'Orient

« Échangerai histoire grandiose contre meilleur emplacement géographique. » Cette boutade polonaise s'applique à l'envi au cas arménien tant ce pays au passé plurimillénaire a souffert de sa situation au carrefour des routes d'invasion. Plus que jamais, ce petit pays enclavé fait face à une menace existentielle depuis la dernière guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan.

Survivante du génocide de 1915, la République d'Arménie forme la plus petite des anciennes Républiques socialistes soviétiques membres de l'URSS. À la fin de la Guerre froide, elle avait participé activement à la sortie du soviétisme, profitant de la Perestroïka. Le Haut Karabagh (l'Artsakh, de son nom arménien), berceau de l'Arménie antique, arraché de la mère patrie en 1921 par le pouvoir soviétique, vote son rattachement à l'Arménie soviétique par voie légale, provoquant l'ire de Moscou et de Bakou. S'ensuit une guerre de basse intensité de 1988 à 1991, ponctuée de pogroms anti-arméniens dans plusieurs localités d'Azerbaïdjan; puis d'une guerre de haute intensité opposant l'armée azerbaïdjanaise, soutenue par la Turquie et le Pakistan, et les forces locales de l'Artsakh, soutenues par l'Arménie. Ces dernières parviennent, au prix d'âpres combats, à garder le contrôle de l'ancienne région autonome, mais aussi à déployer leurs forces le long d'une zone tampon entourant l'enclave. Ce faisant, les Arméniens mettent la main sur de vastes territoires peuplés d'Azerbaïdjanais qui prennent la route de l'exil. On compte 700 000 réfugiés azéris (*l'une des ethnies présentes en Azerbaïdjan, nldr*) et 400 000 réfugiés arméniens ayant fui les pogroms d'Azerbaïdjan. Le cessez-le-feu conclu en 1994 sous l'égide de la Russie a mis un terme aux hostilités, mais pas à la guerre. Si le pouvoir régional du Haut Karabagh estime que le statu quo est durable, à Erevan, le pouvoir du Président Levon Ter Petrossian vacille puis chute en 1998, en désaccord sur sa politique de concessions mutuelles avec l'Azerbaïdjan en échange d'une paix durable, mais sans que le statut de l'enclave ne soit déterminé à court et moyen terme. Entre-temps, le rapport de force glisse en faveur de l'Azerbaïdjan. Fort de sa rente en hydrocarbures, le régime autoritaire des Aliyev prépare sa revanche. En 2016, une guerre éclair de quatre jours est déclenchée par Bakou le long de la ligne de contact qui sépare son armée des forces arméniennes de défense de l'Artsakh; la Russie intervient pour négocier un

cessez-le-feu. En 2018, une révolution de velours « dégage » l'oligarchie post-soviétique au pouvoir en Arménie, et les nouveaux dirigeants issus de la société civile contribuent à la démocratisation du pays. L'Azerbaïdjan profite d'un contexte international favorable pour lancer une guerre totale contre l'Artsakh avec la participation de la Turquie, qui recrute des mercenaires syriens, d'Israël qui lui livre drones et bombes à sous-munitions, et du Pakistan. En 44 jours, l'Artsakh se retrouve amputé de 75 % des territoires qu'il contrôle. Les Arméniens déplorent la perte de plus de 5 000 jeunes garçons, pour la plupart des appelés effectuant leur service militaire.

LA STRATÉGIE DE BAKOU

Depuis novembre 2020, l'Artsakh – demeuré arménien, mais balaféré de toutes parts – est devenu un protectorat russe, qui y déploie une force de maintien de la paix de 2 000 hommes. Le régime de Bakou poursuit depuis 2020 une stratégie d'étouffement et de grignotage de ce qui reste de l'Artsakh arménien au nom du recouvrement de son intégrité territoriale. Une stratégie qui se traduit depuis décembre 2022 par un blocus qui enferme les 120 000 Artsakhiotes dans une prison à ciel ouvert dont les conditions de vie se dégradent dangereusement, dans l'indifférence de la communauté internationale. Ce blocus vise à faire plier la population et à contraindre l'Arménie à accepter la disparition de tout rêve d'autonomie. Parallèlement, l'Azerbaïdjan poursuit des incursions en territoire arménien, avec le projet d'annexer l'étroite bande montagneuse du Siunik, dernier verrou qui empêche la jonction panturquiste. Son but est de contraindre Erevan à plier sur la question de l'Artsakh, mais aussi d'accepter la mise en place d'un corridor extraterritorial dans le sud de l'Arménie, qui relierait l'Azerbaïdjan à son exclave du Nakhitchevan, elle-même reliée à la Turquie. L'Arménie se retrouverait complètement étranglée, privée de ses ressources en eau et en minerais et coupée de sa frontière avec l'Iran.



QUE FAIT LA RUSSIE ?

La Russie impose sa présence aux deux parties et accentue sa pression sur l'Arménie. Afin de consolider sa zone d'influence dans le Sud Caucase, Moscou déploie des efforts pour diminuer les tensions, sans rien régler sur le fond. Elle s'abstient de soutenir la demande de reconnaissance de l'indépendance de l'Artsakh tout en ménageant le bellicisme de l'Azerbaïdjan, qui profite de la guerre en Ukraine pour poursuivre sa politique de nettoyage ethnique. Moscou a conclu un pacte de défense avec l'Arménie en 1997 et y possède une base militaire. Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'Azerbaïdjan grignote des territoires arméniens ultrastratégiques avec l'accord de la Russie, qui ne veut surtout pas s'aliéner ce partenaire. Deux jours avant le début de la guerre, Vladimir Poutine a reçu son homologue azéri au Kremlin pour signer un accord sur l'exportation de gaz russe. Bakou et Moscou, dont les entreprises publiques de gaz et de pétrole sont activement présentes en Azerbaïdjan, ont signé un nouveau

partenariat pour les exportations de gaz naturel des deux pays, en vertu duquel les Russes pourraient contourner les sanctions via leur partenaire azerbaïdjanais. La Russie et la Turquie ont renoué avec la rivalité compétitive qui fait d'eux des partenaires et non des alliés, liés par une commune volonté de maintenir l'Occident à l'écart des zones d'influence qu'ils se partagent de la Libye au Caucase. La guerre de 2020 a acté le retrait des Occidentaux du règlement du conflit pour en faire un condominium russo-turc. Dans cette conjoncture, l'Occident sacrifie l'Arménie, unique démocratie de la région, qui a le malheur d'être dans l'orbite de la Russie et à la merci de l'expansionnisme turco-azéri. ♦



Pour aller plus loin
Géopolitique de l'Arménie,
 de Tigrane Yégavian, Éditions Bibliomonde, 2023
 (rééd.), 198 p., 17,50 €.

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ?

L'Union africaine (UA), composée de 55 États membres, a mis en place un système africain des droits de l'homme :

- ◆ Adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 1981, appelée Charte de Banjul

- ◆ Création de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en 1987

- ◆ Création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples en 2004

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) est l'organe de mise en œuvre de la Charte. Elle assure la promotion et la protection des droits humains en Afrique par des prises de position publiques, des communications aux États, des visites de promotion auprès des États, l'organisation de séminaires et de conférences et, plus rarement, des missions d'enquête sur le terrain avec la publication de rapports et de recommandations aux États. Le siège de la CADHP se trouve à Banjul, en Gambie.

- ◆ La CADHP est composée de 11 commissaires, nommés par les États pour un mandat de six ans (renouvelable), et de membres élus par l'assemblée



de l'UA. Un bureau et un secrétariat gèrent la coordination des activités.

- ◆ La CADHP tient deux sessions ordinaires par an – au printemps et à l'automne –, d'une durée de trois semaines chacune, la plupart du temps à Banjul, permettant de faire un suivi de la situation des droits humains en Afrique en présence des États, de la société civile et de la communauté internationale.

- ◆ La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples assure la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle complète et renforce les fonctions de la CADHP. Elle siège à Arusha, en Tanzanie.

Rôle d'une organisation de la société civile ayant le statut d'observateur :

- 1 Informer les commissaires de la situation des droits humains dans un pays à travers une déclaration orale en séance publique.
- 2 Sur les questions qui l'intéressent particulièrement, elle peut être invitée à assister aux séances à huis clos.
- 3 Être autorisée par le président à faire une déclaration.
- 4 Se faire accorder la parole par le président de la commission pour répondre aux questions qui lui sont adressées par les participants.
- 5 Demander d'inscrire des questions à l'ordre du jour de la commission.



Pour aller plus loin

Site internet de la CADHP : <https://achpr.au.int/fr>

Site internet de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples : <https://www.african-court.org/wpafc/bienvenue-a-la-cour-africaine/?lang=fr>

QUAND LA CULTURE ÉCLAIRE LES DROITS HUMAINS



18

LA CRÉATION POUR MOYEN D'ACTION
Écrivains, acteurs ou réalisateurs, leurs œuvres participent au combat pour les droits humains.

20

L'ÉDUCATION POPULAIRE
Peut-on faire un lien entre éducation populaire et « pédagogie des opprimés » ?

22

ENTRETIEN AVEC MARIE GLORIS
L'historienne et scénariste utilise ses BD pour sensibiliser à l'abolition de la peine de mort.

24

EN IRAK, UN CAMION POUR LA DIGNITÉ
Créer du lien pour préserver le patrimoine.

TÉMOIGNAGES

LA CRÉATION POUR MOYEN D'ACTION

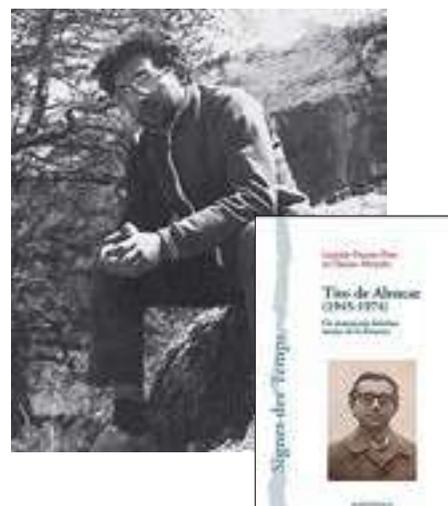
TÉMOIGNAGES RÉUNIS PAR BERNADETTE FORHAN, vice-présidente catholique de l'ACAT-France

La création artistique se fait le reflet des violations des droits humains. À travers la littérature, le théâtre, le cinéma ou la bande dessinée, l'art interroge les atteintes aux droits, mais également ceux qui les commettent et ceux qui les tolèrent. Le spectateur peut transformer son émotion en action, en prière, et sortir de sa passivité pour lutter contre l'indifférence.

LENEIDE DUARTE-PLON

18 « Écrire la biographie du frère Tito de Alencar Lima a été un grand défi. Parce qu'il s'agit d'un personnage complexe et tourmenté. Parce qu'il s'agit d'un religieux engagé aux côtés d'un groupe révolutionnaire de lutte armée (Action de libération nationale) contre la dictature au Brésil. Parce que le destin lui a réservé une mort tragique. Parce que sa mort a créé une onde de choc qui l'a transformé en icône et "martyr" de la résistance. La journaliste Clarisse Meireles et moi-même avons relevé ce défi pour ne jamais oublier l'histoire de notre pays. Ce livre est né en 2011, à l'occasion d'un colloque de l'association Primo Lévi à Paris, où j'ai écouté une conférence de Jean-Claude Rolland, psychiatre et psychanalyste qui a soigné Tito jusqu'à son suicide en 1974. Car Tito, arrêté en 1969, torturé, échangé en 1970, banni du Brésil et réfugié en France, n'a jamais pu se remettre des tortures subies. » ♦

■ *Tito de Alencar (1940-1974), un dominicain brésilien martyr de la dictature*, de Leneide Duarte-Plon et Clarisse Meireles, Karthala, 2020, 24 p., 29 €.



LÉO BRÉZIN

« Des femmes, des hommes sont condamnés par la justice des hommes, mais la justice des hommes n'est pas la justice de Dieu. Dieu connaît toutes les pensées de Ses créatures, Il sonde les reins et les cœurs. Le Créateur aime Ses créatures d'un amour éternel incompréhensible pour elles, car les voies de Dieu sont impénétrables. Il ne veut perdre aucune de Ses créatures et les personnes enfermées dans le couloir de la mort n'ont pas perdu leur cœur, qui contient toujours une étincelle de nature divine. Quels que soient les crimes, le pouvoir d'amour du Créateur peut tout racheter. Moi, Léo Brézin, j'ai réalisé



le documentaire *Lettres du couloir de la mort* pour faire connaître la Miséricorde de Dieu et l'injustice qui existe chez les hommes. Les humains se sont tellement

éloignés de Dieu que leur justice est chaotique et se perd dans les méandres de l'accusation facile et du pouvoir. » ♦

■ *Lettres du couloir de la mort*, de Léo Brézin, 2022, 52 minutes, diffusé sur KTO et disponible sur YouTube ([youtube.com/watch?v=6kDAgBx6JF8](https://www.youtube.com/watch?v=6kDAgBx6JF8))



LUCILLA SEBASTIANI

« C e seul(e) en scène est né d'une urgence, d'un besoin vital de parler de la peine de mort, tant le recours à cette barbarie est encore prôné dans de nombreux pays à travers le monde. L'idée de faire incarner cette adaptation fidèle du texte de Victor Hugo par une comédienne a jailli de la volonté de rappeler que cette ignominie s'abat autant sur les hommes que sur les femmes et les enfants. Par ailleurs, nous n'avons pas voulu enfermer l'action du texte de Hugo dans un pays ni même à une époque. Au contraire, il nous est apparu très important de souligner que cette œuvre doit demeurer universelle et intemporelle pour s'interdire toute tentative

de minimisation au regard de l'abjection totale de cet acte. Ce "moment de vie" scénique est à lui seul un support riche et propice aux réflexions, discussions et échanges permettant la mise en place d'un travail de transmission et de sensibilisation à la question de la peine de mort. Éveiller les jeunes, adultes en devenir, à un sujet aussi sensible, aussi grave et si terriblement omniprésent est un devoir dont nous portons tous la responsabilité. » ♦

■ *Le Dernier Jour d'un(e) condamné(e)*, Victor Hugo, de la compagnie L'Embellie turquoise, mise en scène de Pascal Faber et Christophe Borie, avec Lucilla Sebastiani.

FLORENT VASSAULT

« M algré mon admiration pour le travail des militants des droits humains, je ne pense pas faire des films pour défendre une cause. Si la peine de mort est un sujet qui m'anime, c'est d'abord parce qu'il porte une dimension qui m'est incompréhensible, presque absurde : l'idée folle de donner la mort pour rendre la justice. Faire un film, c'est avant tout se mettre à l'écoute. Avec *Lindy Lou, jurée n° 2*, je trouvais une voix singulière : cette femme si conservatrice avait vu toutes ses certitudes s'effondrer en condamnant un homme à mort. C'est ce trajet-là que je voulais raconter : comment l'idée abstraite qu'elle avait de la peine de mort s'était heurtée à une réalité beaucoup plus complexe. Alors que les discours réactionnaires tournent en boucle sur nos télévisions et sur les réseaux sociaux, je veux donner à entendre de la nuance, des doutes, des cas de conscience. Et, à travers les histoires des autres, percevoir notre humanité commune. Mon engagement "militant" se trouve peut-être là. » ♦

■ *Lindy Lou, jurée numéro 2*, de Florent Vassault et Cécile Vargaftig, 2018, 1 h 24.



L'ÉDUCATION POPULAIRE

AU SERVICE DE
LA DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS

TEXTE LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

À plusieurs reprises, dans le magazine *Humains*, nous avons parlé des actions de sensibilisation à la défense des droits humains menées par l'ACAT-France, comme le soutien à des films, des documentaires, des pièces de théâtre. Cette méthode rentre dans « l'éducation populaire ». Peut-on faire un lien entre l'éducation populaire et la « pédagogie des opprimés » ?

L'éducation populaire cherche toujours sa définition. En Belgique, on l'appelle « éducation permanente ». Ce courant de pensée promeut, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement, une éducation qui vise à l'amélioration du système social. Dès le XVIII^e siècle occidental, avec notamment Condorcet, il traverse des mouvements favorables au développement individuel des personnes et au développement social, afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société. Plus concrètement, il s'agit de faciliter l'accès aux savoirs, à la culture, afin de développer l'éveil de la conscience, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté « en recourant aux pédagogies actives pour rendre chacun acteur de ses apprentissages, qu'il partage avec d'autres », comme le formule le pédagogue

Christian Verrier dans *Éducation populaire - Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique* (Èrès, 2019). La culture populaire permet aux individus de se forger leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure.

DE NOUVEAUX MOYENS D'ÉCHANGES

L'un des premiers à avoir théorisé ce que l'on appellera l'éducation populaire est le pédagogue catalan Francisco Ferrer (1859-1909). Francisco Ferrer intéresse l'ACAT-France à deux titres : d'une part, il met en place un projet éducatif qui promeut la mixité, l'égalité sociale, la transmission d'un enseignement rationnel, l'entraide et l'autonomie. D'autre part, accusé d'être l'instigateur d'un mouvement de grève générale, il a été condamné à mort et exécuté par un tribunal militaire

Visions de l'éducation populaire

La définition proposée par le sociologue et philosophe Christian Maurel permet de prolonger la réflexion et d'affiner la pensée. Pour lui, l'éducation populaire est « l'ensemble des pratiques éducatives

et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et des peuples, et augmentent leur puissance démocratique d'agir ». Pour le Mouvement d'éducation populaire

et d'action communautaire du Québec, il s'agit de « l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent à une prise

de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu ».



Rassemblement de la Jeunesse ouvrière chrétienne lors d'une session de formation des « Jocistes ».

après un procès inéquitable. Il a longuement réfléchi à la meilleure façon de faire évoluer la société. Pour lui, c'est par le développement de l'éducation et de l'instruction, véritables moteurs de l'émancipation de l'individu, que la société serait profondément transformée. Il a mis en application ses idées en fondant l'École moderne. Plus tard, Paulo Freire (1921-1997), pédagogue brésilien, s'est lui-même emparé de cette démarche de pédagogie active pour développer de nouveaux moyens d'échanges avec les plus défavorisés et élaborer un programme d'alphabétisation des adultes, destiné aux paysans. La lecture et l'écriture ne doivent pas fonctionner comme des outils de domination. Son engagement a inspiré les théoriciens de la théologie de la libération et les organisations politiques de gauche et chrétiennes.

DES MÉTHODES TRÈS... POPULAIRES

L'ACAT-France et de nombreuses autres organisations – comme les Scouts et Guides de France, la fédération des Francas, les Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), Les Petits Débrouillards, la Jeunesse ouvrière chrétienne – utilisent largement les méthodes et outils de l'éducation populaire pour sensibiliser leurs publics aux enjeux du monde qui les entoure. Chaque organisation met l'éducation populaire au service de son projet associatif ou éducatif. Les Scouts et Guides de France, par exemple, s'attachent au vivre-ensemble et à la construction de la personnalité; la fédération des Francas promeut les valeurs d'humanisme, de liberté, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de paix; les Ceméa travaillent actuellement sur dix thématiques, dont la lutte contre les discriminations, la réussite éducative pour tous, la lutte contre les exclusions, etc.; Les Petits Débrouillards mettent la

démarche scientifique au cœur de leur projet pour aborder la solidarité, le développement de l'esprit critique; la Jeunesse ouvrière chrétienne rassemble des jeunes qui discutent, réfléchissent et agissent pour avoir prise sur ce qu'ils vivent et changer ce qui ne va pas autour d'eux et dans la société.

PARTAGER SON SAVOIR

L'ACAT-France, quant à elle, oriente ses actions vers l'éducation aux droits de l'homme, la sensibilisation à la lutte contre la torture, à l'abolition de la peine de mort. Chacun, quels que soient sa condition et son statut social, doit se sentir légitime à partager son savoir, son expérience. L'éducation populaire, c'est d'abord créer un groupe, pour faciliter l'échange et la discussion; c'est aussi partir de nos expériences, du réel; c'est ensuite analyser les contradictions; c'est enfin prendre des décisions et agir. Ce sont aussi des techniques d'animation: les nappes tournantes ou « world café », les débats mouvants, les débats boule de neige, les ciné-débats, les films d'animation, le théâtre forum ou théâtre de l'opprimé, l'arpentage... Toutes ces méthodes suscitent des discussions dans le respect de l'autre et démontrent que l'expérience de chacun vaut la peine d'être partagée.

Ces méthodes de pédagogie active servent efficacement nos causes et sont plus accessibles que les longues conférences sur les mêmes sujets. Elles permettent de s'adresser à des publics divers, de façon souple et adaptée. En allégeant les tensions, elles aident aussi à appréhender des sujets souvent douloureux, dramatiques, sans en diminuer l'importance. ♦

MARIE GLORIS

« LA BANDE DESSINÉE ME PERMET DE TRANSMETTRE »

ENTRETIEN AVEC MARIE GLORIS BARDIAUX-VAÏENTE, historienne et scénariste
PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, responsable éditoriale de l'ACAT-France
et rédactrice en chef adjointe d'*Humains*

Entre art et histoire, Marie Gloris utilise la bande dessinée, médium populaire, pour diffuser son combat pour l'abolition universelle de la peine de mort. Elle décrypte pour *Humains* la façon dont l'art peut être utile à la défense des droits humains.

Dans quelles circonstances avez-vous pour la première fois pensé à une adaptation de votre thèse en un récit graphique, *La Guillotine* ?

Marie Gloris : Je fais de la bande dessinée pour parler de l'abolition de la peine de mort. Pour moi, c'est un sujet politique, dur et d'actualité. En 2013, au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, j'apprends que *La Revue dessinée* se monte et cherche des historiens et des journalistes pour traiter de sujets en documentaire. J'avais signé des livres chez Delcourt et je travaillais sur ma thèse [*lire encadré*], donc je leur ai proposé ce sujet. Je voulais parler de cette machine de mort en France. À mes yeux, les Français et la guillotine, c'est une histoire complexe de deux siècles, elle fait presque partie du patrimoine culturel. Encore récemment, en 2018-2019, dès qu'il y a des mouvements populaires massifs, on voit des guillotines en carton apparaître lors des manifestations. La guillotine est spécifiquement française.

Que permet la bande dessinée ?

M. G. : C'est un médium populaire, dans le sens le plus noble du terme. Il existe une culture française de la bande dessinée. Dans tous les foyers, il y a un album d'*Astérix* ou de *Tintin*. Il y a eu une grande diversification depuis trois décennies et le roman graphique a explosé. Malgré tout, elle permet de s'emparer d'un ouvrage qui fait moins peur qu'un essai théorique, parce qu'il y a des dessins,

et les dessins sont séduisants. Le dessin permet de faire passer du fond. L'album *La Guillotine*, c'est 15 pages de ma thèse traduites en 40 pages de bande dessinée, c'est un exercice de style. Cela permet d'attirer un public qui n'aurait jamais osé ouvrir un livre d'histoire. Les livres de spécialistes effraient. Éditer un album, c'est franchir une barrière symbolique, mais qui existe aussi entre différents milieux socio-économiques et culturels. Quand on a eu la chance d'accumuler du savoir et faire des études longues, notre devoir est de le transmettre. La bande dessinée me permet de transmettre.

Comment travaillez-vous avec les dessinateurs ?

M. G. : Pour *La Guillotine*, je savais que ce serait un livre noir et dur. Je pensais que le dessin de Rica pouvait coller, il avait cela en lui. C'est un livre cru, violent, qui montre les choses telles qu'elles sont. Rica s'est rapproché de la gravure, il a tout écrit à la plume. L'exécution d'Hamida Djan-doubi [*dernier condamné à mort exécuté en France et en Europe occidentale, ndlr*] est montrée de dos. C'était impensable de montrer de face une personne qui va se faire exécuter. Rica a sa propre réflexion sur le respect dû aux personnes que nous montrons. Le dessin a son pouvoir et j'estime que nous ne pouvons pas tout nous permettre. Quant au dessinateur Malo Kerfriden, avec qui j'ai travaillé pour *L'Enfer est vide*, sur le procès Eichmann, il était à l'aise avec l'époque, les années 1970. Cela l'intéressait de s'exporter dans l'Israël de



ces années, il était prêt à faire ses propres recherches, et c'est important pour quelqu'un qui dessine.

Selon vous, la bande dessinée a-t-elle des limites ?

M. G. : Je ne pense pas. À titre personnel, j'ai été violée jeune femme. J'en parle dans un livre dont j'ai assuré la coordination éditoriale, avec 11 autres autrices [*Féministes, récits militants sur la cause des femmes, Vide Cocagne, 2018*]. Je mets en scène ce qui est arrivé dans ma vie. J'essaie d'être clinique. Il me faut de la distance. Dans *L'Enfer est vide*, qui traite de la Shoah, nous avons beaucoup échangé avec le dessinateur Malo Kerfriden pour décider ce que l'on montrerait. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les choses les plus horribles. La question est : comment créer une intensité émotionnelle sans répugner les gens ? On peut parler de tout, charge au créateur ou à la créatrice de s'interroger sur comment montrer.

Le sens de l'histoire

Marie Gloris Bardiaux-Vaïente est scénariste, docteure en histoire, militante pour l'abolition universelle de la peine de mort et féministe. En 2015, elle soutient à l'université Bordeaux-Montaigne une thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine intitulée *Histoire de l'abolition de la peine de mort dans les six pays fondateurs de l'Union européenne*. Elle est scénariste chez Glénat de *L'Abolition* (2019), consacré au combat de Robert Badinter pour l'abolition de la peine de mort, et de *L'Enfer est vide, tous les démons sont ici* (2021) sur le procès d'Adolf Eichmann, avec le dessinateur Malo Kerfriden. Elle est membre active du Collectif des créatrices de BD contre le sexisme, créé au printemps 2015.

LE CAMION MESOPOTAMIA

AU SERVICE
DE LA DIGNITÉ

TEXTE PASCAL MAGUESYAN, chargé de mission à Mesopotamia, adapté pour *Humains*
PAR COLETTE CHANAS-GOBERT, membre du comité directeur
et responsable de la commission Communication de l'ACAT-France

La société irakienne a volé en éclats. Les blessures sont profondes, le lien social a été mis à mal. Comment reconstruire ? Le documentaire *En toute liberté* de Xavier de Lauzanne raconte l'histoire de la radio Al-Salam, qui donne la parole à tous (lire *Humains* n° 29, p. 30-31). C'est dans cet esprit qu'est né le projet du Camion du patrimoine Mesopotamia en Irak.

En 2021, deux chercheurs, l'Irakienne Narmin Ali Amin et le Français Loÿs de Pampelonne ont interrogé 90 personnes et constaté un véritable engouement de la majorité de la population pour l'avenir de l'Irak. Après six mois d'enquête et à la lumière de leur rapport, en 2022, l'option retenue a été de réaliser un centre de ressources mobile, appelé "Camion du patrimoine". Un camion, par son itinérance, favorise l'échange culturel, relie les êtres les uns aux autres, et permet à la culture d'être au service de la dignité humaine. C'est une réponse à Daech, aux idéologies fondamentalistes, à tous ceux qui pensent détenir la vérité et décident de détruire ce qui est en dehors de leur idéologie.

Le Camion du patrimoine

Pour réaliser ses objectifs, le Camion sera équipé d'une bibliothèque-médiathèque, d'un home studio audio, photo et vidéo pour constituer une base de données pour la sauvegarde de récits, témoignages et chants, d'un vidéoprojecteur pour diffuser films et documentaires, ainsi que d'une tente-tonnelle à côté du véhicule pour accueillir les ateliers, conférences, concerts.

Le Camion du patrimoine a pour ambition de faire revivre la mosaïque culturelle et confessionnelle de l'Irak, de donner une place à toutes les communautés, d'articuler l'ensemble du patrimoine sans négliger personne. Il a fallu trouver des financements pour acheter le camion, l'aménager et le faire fonctionner, avec trois permanents irakiens et des formateurs invités.

SENSIBILISER, PRATIQUER, VISITER

Une formation générale au patrimoine, adaptée à un large public, sera mise en place, en accord avec les autorités ministérielles irakiennes, et conduite par des historiens, archéologues et anthropologues sous la direction de la Pr Narmin Ali Amin, professeure d'université et archéologue. Le Camion a plusieurs vocations : sensibiliser, avec des activités culturelles, éducatives et ludiques – conférences, projection de films patrimoniaux irakiens et étrangers, etc. Pratiquer, avec des formateurs-experts, principalement irakiens, qui vont partager leur savoir et leurs pratiques artistiques dans les villes et les villages au fur et à mesure de la tournée : peinture, sculpture, musique, calligraphie, céramique, création vidéo... Des experts étrangers pourront intervenir dans le cadre d'ateliers-écoles. Enfin, visiter des sites patrimoniaux irakiens avec des groupes constitués dans les villes et les villages.

RETISSER DU LIEN

Un camion permet d'accéder aux populations isolées, alors qu'un centre géographique soulèverait des questions politiques, avec une partie de l'Irak qui se trouve sous le contrôle de Bagdad et une autre sous celui du Kurdistan. Le Camion du patrimoine peut atteindre toutes les communautés, yésidies, chrétiennes, sunnites, chiites, pour retisser du lien entre elles, donner une place à chacun et inscrire le patrimoine irakien dans l'universel. ◆



Pour aller plus loin
www.mesopotamiaheritage.org

AGIR
AVEC L'ACAT

28

EN AVANT
La torture de la surpopulation carcérale.



32

RETOURS SUR ACTIONS
Bonnes et mauvaises nouvelles à travers le monde.

26

QUOI DE NEUF ?
Messages, infos, outils, idées pour militer.



30

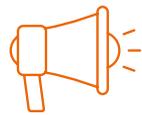
EN CAMPAGNE
Un jeu de société au service du plaidoyer.



36

CULTURE
Nous aimons *L'Appel à la vigilance* d'Edwy Plenel face à l'extrême droite.





Se mobiliser pour élargir le réseau de militants !

Pour remplir son mandat et poursuivre ses combats, l'ACAT-France s'appuie sur des professionnels salariés, des militants (souvent des adhérents de longue date), et des donateurs. L'osmose entre ces composantes permet de soutenir les victimes, d'organiser des événements comme le Vivr'ACAT ou la Nuit des Veilleurs, et de publier, entre autres, la revue *Humains* ou les rapports *Un monde tortionnaire*. De plus, en synergie avec la Déléguée générale, la gouvernance élue (bureau exécutif et comité directeur) agit pleinement dans le cadre statutaire et réglementaire pour mener à bien le projet associatif.

Si les motivations « classiques » (recherche de sens, solidarité active, résistance...) subsistent, de nouvelles ont émergé dans le monde associatif. Tandis que nos aînés militaient et s'engageaient (presque) à vie, il est aujourd'hui question de bénévolat occasionnel et d'engagement où l'on privilégie les actions de proximité aboutissant à des résultats visibles rapidement.

Alors, que faire pour attirer les « actifs » salariés ou indépendants, et surtout les jeunes ? Plusieurs pistes peuvent être envisagées : « parrainer », même si ce n'est pas toujours facile si l'on en croit ce militant interrogé lors de la dernière assemblée générale de l'ACAT-France : « J'ai essayé d'encourager mes enfants à nous rejoindre, mais ça ne prend pas. Ils font des maraudes, car pour eux c'est plus concret » ; sensibiliser les jeunes sur des situations perçues comme lointaines, mais qui – du moins pour certaines violations des droits humains – peuvent se produire près de chez eux ; témoigner de l'utilité de son engagement pour soi et pour les autres ; mobiliser chaque groupe local autour de cet enjeu et préparer le passage de témoin.

Gageons qu'en unissant nos forces, nous réussirons à nous adapter à ces mutations !

BARTHÉLEMY DIOH,
rédacteur en chef d'*Humains*
et directeur de la communication
de l'ACAT-France

AGIR

QUOI DE NEUF ?

LA NUIT DES VEILLEURS 2023

Pour la 18^e édition de la Nuit des Veilleurs, le site qui lui est dédié a fait peau neuve ! Le but de ce « toilettage » était de rendre le site plus attractif et plus facile à utiliser, avec notamment de nouvelles fonctionnalités, une meilleure ergonomie et des rubriques clarifiées.

Le service Communication et le pôle Vie militante de l'ACAT-France se sont attelés à la tâche, tandis que le groupe Sensibiliser les Églises, toujours à l'origine des textes spirituels, de la méditation et de la thématique de l'année, poursuivait quant à lui sa mission.



Un nouveau logo – plus proche de celui de l'ACAT-France et mettant en valeur la bougie qu'il est toujours possible d'allumer virtuellement – a été créé, ainsi qu'un visuel plus dynamique sur fond bleu nuit, avec deux mains en prière et la planète, qui insiste sur la dimension internationale de la Nuit des Veilleurs et le soutien aux victimes de torture partout dans le monde. Enfin, les trois actions fondamentales prônées par l'ACAT-France lors de cet événement : prier, écrire, donner, pour soutenir celles et ceux qui souffrent.

www.nuitdesveilleurs.fr

ON PARLE DE NOUS

POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA SUR INTERNET, TAPEZ « ACAT » ET LES MOTS CLEFS SUIVANTS : « MAINTIEN DE L'ORDRE », « RDC » ET/OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.

■ Une riche exposition pour notre travail sur le maintien de l'ordre. Émilie Schmidt, notre responsable Programmes et plaidoyer sûreté et libertés France, a été interrogée par **France Info**, **Libération**, **Marianne** et **RCF**. Elle signe également une tribune dans **La Croix** sur ce sujet.

■ En Bretagne, la projection par le groupe local du film *Le Chant des vivants* a été relayée dans les colonnes de **Ouest-France**. La projection locale du film *L'Empire du silence* a aussi été relayée par **La Dépêche**.

■ Notre ancien président Guy Aurenche s'est exprimé sur **RFI** à l'occasion du voyage du pape en RDC. **La Croix** a donné la parole à Clément Boursin, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France, après notre appel à mobilisation lors de la tournée d'État en Afrique subsaharienne d'Emmanuel Macron.

■ Le 31 mai, **La Croix** a publié la tribune cosignée par Yves Rolland, président, et Bernadette Forhan, vice-présidente catholique de l'ACAT-France, regrettant que la Conférence des évêques de France ait choisi de ne pas reprendre les propositions émises par les groupes de travail fondés après le Ciase.

■ En soutien au chanteur Bilal Hassani, victime d'attaques homophobes par des groupes chrétiens d'extrême droite, Nathalie Seff, déléguée générale, a été citée dans les colonnes de **Marianne**.



MERCI JACQUES ET À DIEU

Un ami nous a quittés au lendemain de Pâques. Jacques Gaillot, évêque hors normes, était un donateur et soutien fidèle de l'ACAT-France, régulièrement à nos côtés sur des sujets qui lui tenaient à cœur comme la paix au Proche-Orient ou en Ukraine, ou l'accueil digne des réfugiés. Ses 28 mois en Algérie lui avaient fait prendre le chemin de la non-violence. En 1983, il fut l'un des rares évêques à s'opposer à la dissuasion nucléaire. Il a bien sûr commis des erreurs, comme tout être humain, mais il a toujours fait le choix de l'exigence évangélique pour les plus pauvres, au grand dam de certains « bien-pensants ». Grâce à lui, le diocèse virtuel de Parténia est devenu une réalité de diversités et d'espoir pour l'Église de demain. Il a gardé jusqu'au bout sa douceur, sa sérénité et son air d'éternel jeune homme.

UN MESSAGE VIDÉO DU PAPE FRANÇOIS EN FAVEUR DE L'ABOLITION DE LA TORTURE

La nouvelle intention de prière du Pape, présente sur son réseau mondial de prière, était une parfaite illustration de la Nuit des Veilleurs qui s'est déroulée le 26 juin, journée internationale de soutien aux victimes de torture. Dans cette vidéo (à consulter sur le site www.nuitdesveilleurs.fr), le Pape François lance un appel poignant à la communauté internationale pour que cesse la torture, véritable « péché mortel ». Il se dit « horrifié par le fait que la torture est toujours une pratique courante ». Il s'insurge contre « les formes de tortures très violentes, et contre d'autres plus sophistiquées comme les traitements dégradants, la privation des sens ou les détentions inhumaines et qui privent les personnes de leur dignité ».

L'ACAT-FRANCE SUR LES BORDS DE SEINE

Cela n'a ni flotté ni tangué à l'assemblée générale de l'ACAT-France qui s'est tenue les 10 et 11 juin dernier à Paris, au bord du bassin de La Villette dans le 19^e arrondissement. L'Holiday Inn a accueilli 175 participants tout au long du week-end. Échanges fructueux, retrouvailles chaleureuses, encouragements à poursuivre notre tâche en faveur de la défense des droits humains, tout était réuni pour que l'assemblée générale, conclue par une remarquable célébration œcuménique, se déroule au mieux. Un thème fondamental sur la question de « l'environnement dans les droits humains » a galvanisé les esprits pour aller encore plus loin dans nos combats.

REJOIGNEZ-NOUS !

@ACAT_France ACAT France acat_france ACAT

LA TORTURE DE LA SURPOPULATION CARCÉRALE

TEXTE DE FRÈRE GABRIEL NISSIM, dominicain

Cela relève de la torture. Et cela se passe ici, en France, aujourd'hui, comme depuis des années. Dans nos prisons. Pas seulement dans quelques-unes, mais dans la quasi-totalité des « maisons d'arrêt », de façon permanente : « torture », parce que les conditions de détention y sont « cruelles, inhumaines, dégradantes ». Déshumanisantes.

“ Au secours, j'ai des cafards partout, venez vite ! ”
Il y a tant d'appels à l'aide. Et cet homme qui une nuit s'est heurté au corps pendu de son copain de cellule. Ou celui-ci qui raconte : “ On nous a affecté un troisième codétenu, un fou qui hurle du matin au soir. Aussi, quand les surveillants l'ont ramené de la douche, l'autre jour, nous l'avons repoussé, nous n'en pouvons plus. Alors les surveillants l'ont poussé dans la cellule et nous l'avons encore repoussé. La scène a duré jusqu'à ce que les surveillants réussissent à nous le renvoyer et à vite fermer la porte. Le fou s'est tassé sur lui-même, il ne disait plus rien. Et nous, nous étions morts de honte. ” »

L'ACAT-FRANCE DÉNONCE CETTE SITUATION

Voilà ce que dit le dernier rapport de la Contrôleure générale des lieux privatifs de liberté, Dominique Simonnot, citée en décembre 2022 dans le magazine *Dedans-Dehors* de l'Observatoire international des prisons (OIP). En ajoutant : les maisons d'arrêt « affichent un surpeuplement jusqu'à 250 %, infligeant aux prisonniers de vivre à trois par cellule, 21 heures sur 24 – dans moins d'un mètre carré d'espace vital par personne –, d'être grignotés par les punaises, envahis par les cafards et les rats. Contraints, pour 2 100 d'entre eux, à dormir sur un matelas au sol. »

Cette surpopulation carcérale permanente a donné lieu à une condamnation de la France par la Cour européenne

des droits de l'homme de Strasbourg, en janvier 2020, pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants. » Mais qu'a fait le gouvernement face à cette condamnation ? Il a construit des places de prison ! Malgré cela, la surpopulation ne fait qu'augmenter. C'est pourquoi, en décembre 2022, le Conseil de l'Europe a exprimé sa « vive préoccupation face aux derniers chiffres qui attestent [...] d'une aggravation de la situation » et invite les autorités françaises « à adopter rapidement une stratégie globale et cohérente pour réduire, sur le long terme, la surpopulation carcérale ».

ÊTRE PRÉSENTS ET NOUS INFORMER

Nous pouvons agir en prenant nous-mêmes contact avec des personnes détenues. Beaucoup d'entre nous correspondent avec les condamnés à mort aux États-Unis. Ils savent combien une lettre apporte de réconfort à ces per-

« Nous avons à être témoins auprès des personnes détenues du regard que le Christ porte sur elles. »

sonnes. Cela vaut aussi pour ceux qui sont dans nos prisons. Et pourquoi pas devenir nous-mêmes visiteur, correspondant ou même aumônier de prison, comme le sont de fait certains et certaines d'entre nous ? « J'étais en prison et vous m'avez visité » : le Christ nous y appelle.

En second lieu, nous pouvons nous informer sur la situation pénitentiaire actuelle. Rien ne vaut le contact direct avec ceux qui connaissent de près cette situation pour déconstruire les idées fausses répandues dans l'opinion publique. Une des



Gardiens et détenus de la prison de Gradignan, près de Bordeaux, en octobre 2022.

causes majeures pour lesquelles nous incarcérons sans cesse davantage n'est pas du tout l'augmentation de la délinquance, mais la pression de l'opinion publique. Cécile Marcel, directrice de l'OIP, l'écrivait : « L'opinion publique n'est pas prête à accepter que l'on incarcère moins. » C'est par ces mots que Sacha Houlié, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, a récemment balayé la seule solution qui s'impose pourtant face au drame de la surpopulation carcérale. [...] Et, comme souvent, c'est en prétendant assurer la sécurité, quitte à jouer sur des peurs en partie fantasmées, que les responsables politiques pensent pouvoir se rendre populaires. Mais en voulant rassurer l'opinion publique, ils contribuent aussi à la façonner, à entretenir l'illusion selon laquelle la menace et les dangers seraient démultipliés et la prison le seul moyen de les endiguer. »

Pour faire évoluer l'opinion publique, il est urgent d'informer le plus grand nombre sur la situation réellement vécue dans les prisons, à commencer par les adhérents de l'ACAT-

Un pic historique

Le 1^{er} avril 2023, la population carcérale a atteint le nombre de 73 080 détenus. Pour le troisième mois consécutif, ce nombre est à la hausse dans les prisons françaises. Le précédent pic, en décembre 2022, était de 72 836 prisonniers. Leur nombre avait légèrement baissé en janvier, avant de repartir à la hausse en février. Les prisons françaises comptaient 60 899 places opérationnelles le 1^{er} avril 2023. Avec 73 080 détenus, la densité carcérale globale est de 120 %, contre 117,1 % il y a un an et 118,7 % le 1^{er} mars 2023. Le taux d'occupation atteint même 142,2 % dans les maisons d'arrêt, où sont incarcérés les détenus en attente de jugement – donc présumés innocents – et ceux condamnés à de courtes peines. Source : AFP

France et par nos Églises. Nous pouvons aussi agir auprès des édiles locaux, de nos députés et sénateurs : Roland Ries, alors maire de Strasbourg, invitait les maires de sa communauté urbaine à visiter la prison et à comprendre les risques de récurrence qu'elle engendre. Tout le monde a intérêt à ce que soient développées les peines alternatives qui diminuent ce risque de 50 %, comme cela se réalise par exemple en Allemagne.

CHANGER DE REGARD

Enfin, et surtout, notre mission est de contribuer à changer notre regard, le nôtre et celui de notre société, sur les personnes détenues : voilà l'essentiel pour nous, en tant que disciples du Christ. Quels que soient les actes répréhensibles qu'elles ont pu commettre et qu'il faut effectivement sanctionner, nous avons à être témoins auprès d'elles du regard que le Christ porte sur elles, un regard qui leur fait confiance et les appelle à se relever. « Ce ne sont pas les forts qui ont besoin de médecin, mais les malades. Allez donc apprendre ce que signifie : “ C'est la miséricorde que je veux, non les sacrifices ”. Car je suis venu appeler non les justes, mais les pécheurs. » (Matthieu, 9, 13) ♦

UN JEU DE SOCIÉTÉ AU SERVICE DU PLAIDOYER



L'ACAT-France s'associe à l'éditeur de jeu Coco-Cherry et à la Ligue des droits de l'Homme (LDH) pour la sortie du jeu *On lâche rien!* Un moyen ludique de dénoncer les atteintes faites aux droits humains dans le contexte des manifestations. Contre les violences policières, on lâche rien!

TEXTE ÉMILIE SCHMIDT, responsable Programmes et plaidoyer France sûreté & libertés de l'ACAT-France

Aux côtés de la LDH, l'ACAT-France a contribué à la rédaction du livret *Sous les pavés, les mots*, fourni avec la boîte de jeu. Il donne des définitions utiles sur le maintien de l'ordre en France, ainsi que des pistes de réflexion qui ont vocation à lancer le débat parmi les joueurs.

Alors qu'il a longtemps servi de référence en Europe, le maintien de l'ordre « à la française » n'a plus vraiment de quoi se vanter. Depuis janvier 2023 et encore récemment, les manifestations spontanées qui se déroulent en réaction à la réforme des retraites servent d'illustration. Entre recours aux nasses, arrestations arbitraires, usage d'armes mutilantes et mobilisation d'agents non formés au maintien de l'ordre, des réformes urgentes sont nécessaires pour un maintien de l'ordre respectueux des droits fondamentaux et de la dignité humaine. Après que des manifestants ont

été grièvement blessés au début des années 2000, l'Angleterre ou l'Italie ont décidé de revenir sur leurs méthodes de maintien de l'ordre. Alors, pourquoi pas la France ?

LA RÉALITÉ DES MANIFESTATIONS

Le principe du jeu est simple. Les joueurs doivent former le cortège d'une manifestation fictive en retournant à tour de rôle des cartes illustrées par Allan Barte, auteur de bandes dessinées et illustrateur connu. Peuvent ainsi apparaître aléatoirement un manifestant, un policier ou un responsable politique. Posées les unes à côté des autres, les cartes peuvent former différentes configurations de personnages. Lorsqu'une combinaison apparaît, c'est au plus rapide d'attraper la bonne pile et de remporter des points. Des cartes additionnelles viennent compliquer le jeu. Les « gaz lacrymogènes » feront perdre des points au

joueur le moins rapide, les « interpellations » obligent les droitiers à jouer avec la main gauche et, inversement, les « Brav-M » valent pour deux cartes « policier », le « drone de surveillance » revêt la qualité de carte « policier » une fois celui-ci recouvert...

Et pour tout achat auprès de l'ACAT-France, une carte bonus exclusive : la « défenseure des droits » à l'effigie de notre association !

Si *On lâche rien!* illustre de façon parfois caricaturale des pratiques tirées de la réalité des manifestations, c'est pour en faire un jeu prenant, avec l'ambition d'amener les joueurs à questionner ces pratiques, dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

DES PRATIQUES DANGEREUSES

« Arbitraire » : nous n'avons pas l'habitude d'un tel qualificatif pour décrire l'action des autorités françaises, et pourtant... Interpellations massives, placements en garde à vue pour quelques heures sans qu'aucune poursuite ne soit engagée, privant de fait les personnes de leur droit de manifester. En d'autres termes, des gardes à vue abusives. Par exemple, le jeudi 16 mars 2023, à Paris, sur les 292 mesures de garde à vue prises en marge de la manifestation contre la réforme des retraites, seules neuf ont donné lieu à un déferrement, notamment pour un rappel à la loi. La garde à vue est ainsi détournée pour intimider les manifestants.

Détourner les pouvoirs de police est une pratique très dangereuse. C'est la limite avec l'arbitraire, limite qu'un État de droit ne doit jamais franchir. L'ACAT-France demande le strict respect des procédures d'enquête pour garantir toutes les libertés et tous les droits reconnus par la Convention européenne des droits de l'homme.

Les BRAV-M : des corps non formés au maintien de l'ordre

Les brigades de répression de l'action violente motorisée, plus connues sous l'acronyme de BRAV-M, ont été créées en 2019 à l'initiative du préfet de police de Paris Didier Lallement. Elles consistent en un duo d'agents qui se déplacent à moto pour suivre la manifestation et agir de façon extrêmement rapide. Seulement, les agents qui composent le binôme ne sont que peu, voire pas du tout formés au maintien de l'ordre ou à l'usage des techniques et armes appropriées. Cette absence de formation représente un grave risque d'abus et de violences illégitimes, comme les récents événements ont pu le démontrer. Le maintien de l'ordre étant une matière délicate et difficile, il doit exclusivement être assuré par des corps de police formés en bonne et due forme.

Les gaz lacrymogènes : un maintien de l'ordre indiscriminé

Les gaz lacrymogènes sont aujourd'hui surutilisés en manifestation. Seulement, les gaz touchent tous les participants, sans distinction, y compris les manifestants pacifiques, les personnes vulnérables ou les enfants, voire de simples



Les agents du 17 n'ont pas un permis de tuer

Suite à la mort de Nahel M. le 27 juin, l'ACAT-France a rappelé qu'en 2022, 13 personnes ont été tuées par la police suite à un refus d'obtempérer.

Le 14 juin 2023, un autre jeune de 19 ans a été tué dans des circonstances similaires à celles de Nahel, amenant à deux le décompte de personnes tuées par la police dans le cadre d'un refus d'obtempérer en 2023. Pour l'ACAT-France, la mort ne doit pas être la réponse à un refus d'obtempérer.

Le problème ? La loi de 2017, qui a assoupli les conditions d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre. Trop floues, ces conditions laissent à l'appréciation des agents le choix de tirer sur un véhicule en fuite s'il est susceptible de porter atteinte à la vie. Modifier cette loi de 2017 est impératif, le cadre légal de la légitime défense ne peut pas être approximatif. La réponse armée et les tirs mortels ne doivent pas devenir la norme dans un État de droit.



passants. Leurs effets sur la santé n'ont pas été clairement identifiés et les autorités ne communiquent pas à ce sujet. En l'absence de connaissances plus approfondies sur leurs effets, les gaz lacrymogènes devraient être interdits.

Les grenades et LBD : des armes de guerre en manifestation

Les grenades ou les lanceurs de balles de défense en caoutchouc (LBD) sont classés comme armes de guerre selon la loi française. Une telle classification reconnaît que ces équipements sont dangereux. Pourtant, ils sont utilisés par les forces de l'ordre dans le cadre de manifestations. Ils sont ainsi à l'origine de nombreuses blessures. Lorsqu'une grenade explose, le souffle peut mutiler une personne, et les balles de défense peuvent provoquer des blessures abdominales, cervicales, ainsi qu'à la tête ou aux yeux. Ces dégâts sont souvent irréparables, parfois fatals. Ces équipements n'ont pas leur place en maintien de l'ordre et devraient être interdits. ♦

Un moyen ludique de sensibiliser et de dénoncer

Pour commander *On lâche rien!* et obtenir votre carte bonus ACAT-France exclusive, contactez Franck Hurel, par mail à franck.hurel@acatfrance.fr ou par téléphone au +33 1 40 40 71 20.



Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE



1) BONNE NOUVELLE

Rwanda

LIBÉRATION DE PAUL RUSESABAGINA

Après trois années d'emprisonnement au Rwanda, l'opposant (voir photo) a été libéré le 25 mars 2023 en vertu d'un accord conclu entre les gouvernements américain et rwandais avec l'aide du Qatar. Condamné à 25 ans de prison pour « terrorisme » en 2021, celui dont la vie est racontée dans le film *Hôtel Rwanda* (2004) vivait en exil aux États-Unis et en Belgique depuis 1996. Il avait été arrêté en 2020 à Kigali à la descente d'un avion dont la destination devait être le Burundi. En 2022, les autorités américaines avaient déclaré que Paul Rusesabagina était détenu à tort au Rwanda.

👉 L'ACAT-France se mobilise régulièrement pour appeler les autorités rwandaises à libérer les prisonniers politiques et d'opinion arbitrairement détenus au Rwanda.

2) BONNE NOUVELLE

Malaisie

ABROGATION DE LA PEINE DE MORT OBLIGATOIRE

Désormais, la loi supprime la peine de mort obligatoire pour 12 infractions (sur les 33 pour lesquelles elle est prévue), y compris le trafic de drogue, le meurtre, la trahison et le terrorisme. En outre, elle supprime la peine de mort en tant qu'option pour sept infractions, dont la tentative de meurtre et l'enlèvement. Une première étape importante vers l'abolition totale de la sanction dans le pays et, plus largement, en Asie du Sud-Est.

👉 L'ACAT-France s'oppose en toutes circonstances à la peine de mort et se mobilise régulièrement pour son abolition universelle, définitive et sans condition.

3) BONNE NOUVELLE

Argentine

DES RESPONSABLES DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ EN PRISON

Cinq anciens agents du secrétariat d'État au Renseignement ont été placés en prison de façon provisoire pour la détention et la torture des législateurs uruguayens Zelmar Michelini et Héctor Gutiérrez Ruiz, assassinés en Argentine en 1976. Ils ont été jugés responsables de l'enlèvement et de la torture de 120 personnes, ainsi que de 23 autres homicides dans des centres de détention clandestins, et de l'enlèvement de cinq enfants de moins de 10 ans.

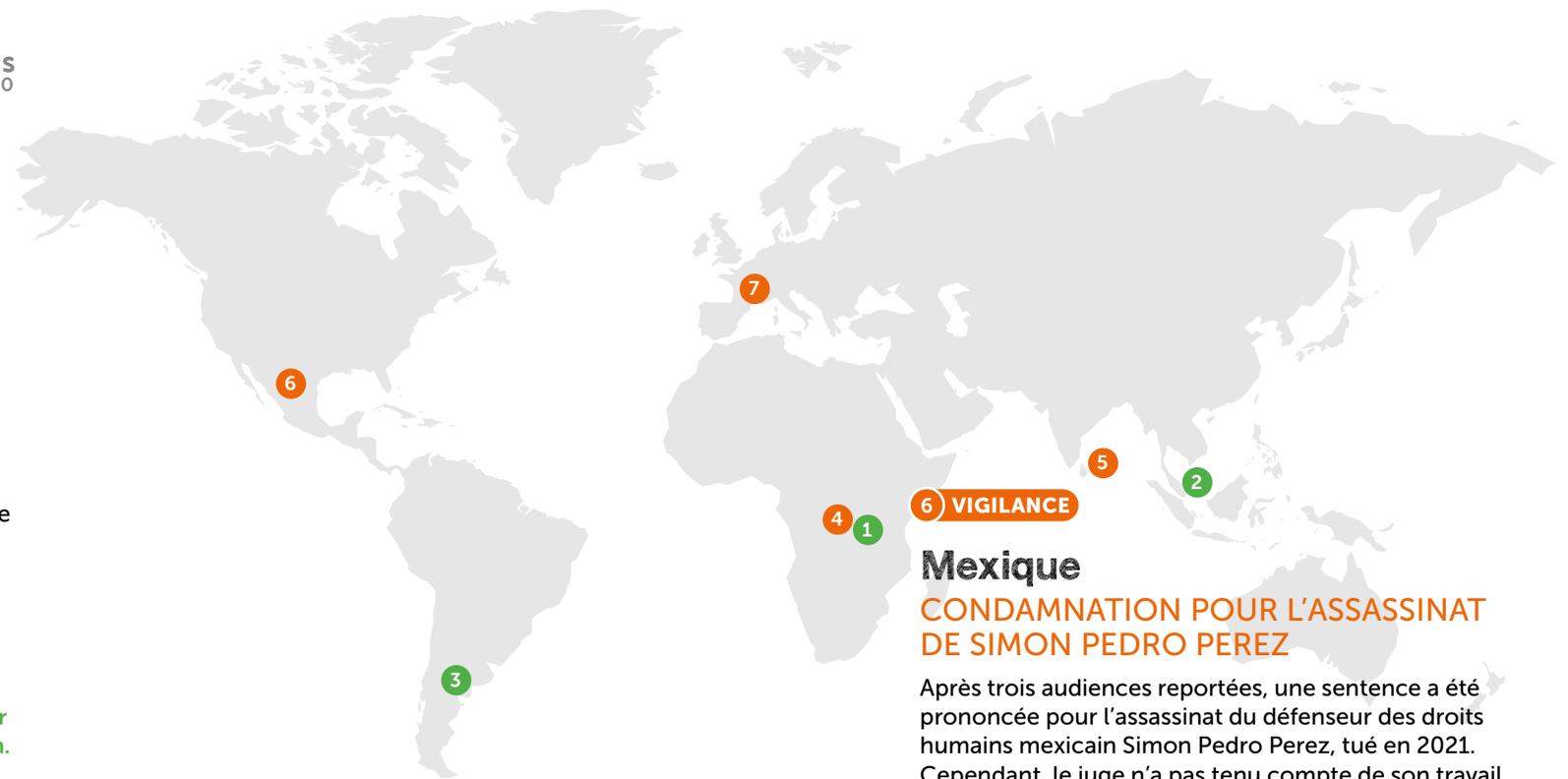
👉 L'ACAT-France salue cette décision, qui constitue une avancée dans la quête de justice pour les graves violations de droits humains commis pendant la dernière dictature militaire argentine.

4) VIGILANCE

RDC

MASSACRE DE KISHISHE : VERS UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE ?

Entre le 21 et le 30 novembre 2022, au moins 171 civils ont été exécutés sommairement par le M23, un groupe rebelle congolais soutenu par l'Ouganda et le Rwanda, qui a repris les armes en novembre 2021 dans l'est de la RDC. Ce massacre a été commis dans les communes de Bambo et Kishishe, situées dans la province du Nord-Kivu. Ces chiffres proviennent des premières enquêtes menées par le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits



de l'homme en RDC. Début décembre 2022, les autorités congolaises ont rencontré le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye et lui ont demandé d'ouvrir une enquête sur ces crimes relevant de sa compétence. La CPI a ouvert, mi-juin 2023, une enquête préliminaire sur les crimes commis dans le Nord-Kivu.

👉 L'ACAT-France œuvre de manière continue pour dénoncer l'impunité des responsables de crimes relevant du droit international en RDC.

5) VIGILANCE

Sri Lanka

DES CONDAMNATIONS À MORT MALGRÉ UN ABOLITIONNISME DE FAIT

Le pays n'a pas exécuté depuis 1976. Pourtant, des condamnations à mort continuent d'être prononcées, entraînant la constitution d'une population de personnes susceptibles d'être exécutées. Or, la vigilance est de mise quant à leur sort, considérant que le Sri Lanka traverse actuellement une période de grande instabilité, particulièrement sur le plan politique. D'ailleurs, en novembre 2022, l'application de la peine de mort a été étendue à la possession et au trafic de méthamphétamines grâce à un amendement de l'ordonnance sur les poisons, l'opium et les drogues dangereuses, ce qui est signe d'une tendance inquiétante. Il est temps de franchir le pas de la légalisation de l'abolition.

👉 L'ACAT-France se mobilise pour l'abolition de la peine de mort au Sri Lanka.

6) VIGILANCE

Mexique

CONDAMNATION POUR L'ASSASSINAT DE SIMON PEDRO PEREZ

Après trois audiences reportées, une sentence a été prononcée pour l'assassinat du défenseur des droits humains mexicain Simon Pedro Perez, tué en 2021. Cependant, le juge n'a pas tenu compte de son travail en tant que défenseur et n'a pas adopté de mesures de non-répétition adéquates. En outre, les autres responsables n'ont toujours pas fait l'objet d'une enquête et les garanties de réparation aux victimes étaient clairement insuffisantes.

👉 L'ACAT-France se mobilise pour que le travail du défenseur Simon Pedro Perez soit publiquement reconnu et que tous les coupables présumés de son assassinat fassent l'objet d'une enquête.

7) VIGILANCE

France

LES DRONES AUTORISÉS EN MAINTIEN DE L'ORDRE

Après la violente répression de Sainte-Soline, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin s'était dit désolé que les forces de l'ordre n'aient pas pu utiliser de drones. Depuis un décret du 19 avril 2023, les drones peuvent être utilisés en maintien de l'ordre, comme le prévoyait initialement la loi *Sécurité globale*. Utilisés pour les rassemblements et les manifestations, leur usage devra être autorisé par les préfets via des arrêtés, au cas par cas, et en fonction des événements sur la voie publique. Les images récoltées pourront être consultées par des agents de la police et de la gendarmerie nationales spécialement habilités, ainsi que par les chefs de service ou d'unité. Les images seront conservées pour une durée de sept jours avant d'être supprimées.

👉 L'ACAT-France reste vigilante quant à l'utilisation de cette technologie pouvant être un moyen détourné de contrôler les manifestants et de restreindre la liberté de manifestation.



8) VIGILANCE

Sahara occidental/Maroc : PREMIÈRE VISITE POUR MOHAMED LAMINE HADDI DEPUIS 4 ANS

Le prisonnier politique du groupe de Gdeim Izik, Mohamed Lamine Haddi, a reçu le 7 février la visite de son frère Mohamed Ali. Il s'agit de sa première visite depuis quatre ans. Mohamed Lamine est méconnaissable : il est très maigre, ses traits et sa carrure ont changé, marqués par de nombreuses séquelles de ses longues grèves de la faim. Il a aussi développé de nouveaux problèmes de santé (mauvaise vision à l'œil gauche à la suite d'un coup reçu en mars 2022, oreille gauche douloureuse...) et n'aurait pas eu droit aux soins nécessaires. Son état psychologique est également préoccupant. Ses proches craignent que ses multiples problèmes de santé non traités puissent lui être fatals.

10) MAUVAISE NOUVELLE

Chine

LES CONDAMNATIONS DE DING JIAXI ET XU ZHIYONG ENFIN CONNUES

Ces deux défenseurs des droits humains (*voir photo*) comptaient parmi les acteurs principaux du Mouvement des nouveaux citoyens. Dans ce cadre, ils ont participé pacifiquement à une réunion privée d'activistes, fin 2019, ce qui a mené à leur arrestation arbitraire et à leur jugement à huis clos en juin 2022. Le verdict de ce procès n'a été révélé que récemment : Ding Jiayi a été condamné à 12 ans d'emprisonnement, et Xu Zhiyong à 14 ans. Ils ont été reconnus coupables de « subversion du pouvoir de l'État ». Des condamnations particulièrement lourdes et arbitraires, unanimement dénoncées par la communauté internationale.

⚡ L'ACAT-France reste mobilisée pour obtenir leur libération immédiate et sans condition.

11) MAUVAISE NOUVELLE

Bahreïn

MALTRAITANCE MÉDICALE D'ABDULHADI AL-KHAWAJA

Les autorités bahreïniennes ont refusé au défenseur Abdulhadi Al-Khawaja l'accès à un spécialiste pour ses problèmes cardiaques, alors qu'il a été amené en urgence à l'hôpital pour cette raison. Le médecin urgentiste avait souligné la nécessité d'une consultation par un cardiologue, ce que les autorités refusent. Elles ont par la suite annoncé à plusieurs reprises qu'un rendez-vous avait été pris, mais aucun rendez-vous n'a eu lieu depuis.

⚡ L'ACAT-France dénonce l'absence de traitement médical approprié pour Abdulhadi Al-Khawaja et demande sa libération pour qu'il puisse suivre des traitements adaptés près de sa famille.



12) MAUVAISE NOUVELLE

Palestine/France

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DE SALAH HAMOURI RÉAFFIRMÉE PAR LA JUSTICE

Depuis son retour en France, les interventions publiques de Salah Hamouri sur son expérience comme prisonnier d'opinion en Israël ont fait l'objet de nombreuses menaces, allant jusqu'à l'annulation de son intervention. Alors qu'une conférence était prévue à Nancy le jeudi 16 mars, la préfecture de Meurthe-et-Moselle avait pris un arrêté interdisant la tenue de l'événement. Le tribunal de Nancy saisi en référé a estimé qu'il s'agissait d'une « atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'expression ».

⚡ L'ACAT-France s'est engagée pour la libération de Salah Hamouri, défenseur et avocat franco-palestinien que les autorités israéliennes ont placé en détention pendant plusieurs mois avant de l'expulser illégalement vers la France. Salah Hamouri est le lauréat du Prix des droits humains Engel-du Tertre 2022 remis par la fondation ACAT pour la dignité humaine.

13) MAUVAISE NOUVELLE

Mexique

UN INCENDIE DANS UNE STATION MIGRATOIRE

Le 28 mars, au moins 40 personnes sont mortes dans l'incendie d'un centre de rétention de migrants à Ciudad Juárez. Les victimes ont été piégées, enfermées derrière des grilles que les gardiens avaient laissées fermées à clé. Avant l'incendie, des organisations de défense des droits humains avaient constaté les conditions épouvantables auxquelles étaient soumis des dizaines de migrants dans ce centre et avaient émis des recommandations visant à protéger les droits de ces personnes. Le Bureau du procureur général a engagé des poursuites pénales à l'encontre des fonctionnaires responsables de ces faits.

⚡ L'ACAT-France dénonce les politiques migratoires inhumaines au Mexique et se mobilise pour mettre fin à la détention généralisée des migrants dans ce pays.

14) MAUVAISE NOUVELLE

Égypte

L'ÉPOUSE DE MOHAMED EL-BAKER BRIÈVEMENT ARRÊTÉE

Neama Hisham, l'épouse du défenseur des droits humains et avocat Mohamed El-Baker, a été arrêtée pendant 13 heures le 17 avril. Peu de temps avant, elle avait rendu visite à son époux qui lui avait indiqué avoir été battu et mis à l'isolement le 10 avril pour avoir tenté de protéger un prisonnier des violences qu'il subissait de la part de gardes pénitentiaires. Elle avait alors partagé cette information sur la page Facebook de soutien à Mohamed El-Baker. Neama a été contrainte d'effacer ledit message sur Facebook et d'écrire sur Twitter des excuses pour avoir été excessive dans sa réaction. Son compte Twitter a été supprimé peu de temps après.

⚡ L'ACAT-France dénonce cette arrestation qui ne vise qu'à intimider Neama Hisham pour ne plus informer de la situation de son époux. Mohamed El-Baker devrait être libéré immédiatement, car il n'a fait qu'exercer son travail d'avocat et de défenseur des droits humains.

15) MAUVAISE NOUVELLE

Tchad

ABSENCE DE SUIVI DU RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA CNDH

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) tchadienne a publié le 23 février 2023 son rapport d'enquête sur la répression des manifestations du 20 octobre 2022. « De manière disproportionnée, les forces de défense et de sécurité (FDS) ont fait un usage de leurs armes en tirant à balles réelles sur les manifestants. » La CNDH établit le bilan de la répression à 128 morts. À ce jour, la justice tchadienne n'a ouvert aucune information judiciaire concernant les actes dont les FDS se sont rendues coupables le 20 octobre 2022 et les jours suivants.

⚡ L'ACAT-France demande justice et réparations pour les victimes tchadiennes du 20 octobre 2022.

⚡ L'ACAT-France appelle à la libération de Mohamed Lamine Haddi et des autres prisonniers d'opinion sahraouis. L'ACAT-France a déposé une plainte devant le Comité contre la torture des Nations unies en 2022.

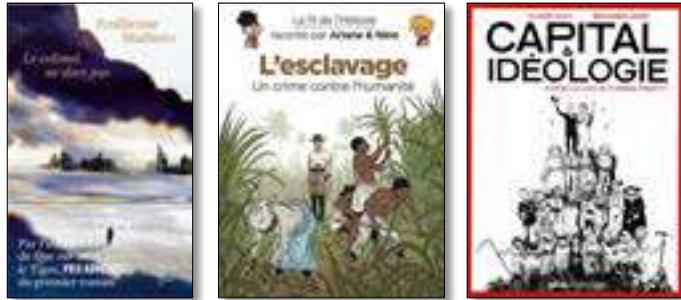
9) VIGILANCE

France

UN PROJET DE LOI IMMIGRATION EN PAUSE, MAIS PAS OUBLIÉ

Alors que le texte modifié par la Commission des lois du Sénat devait être examiné en séance publique le 28 mars 2023, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé la préparation d'un nouveau texte pour l'automne prochain, faute d'une majorité permettant de voter le texte de loi au Sénat et à l'Assemblée nationale. D'ici là, la Première ministre assure pouvoir se passer de ce texte pour renforcer les actions contre les immigrations illégales, notamment grâce à une nouvelle force postée à la frontière franco-italienne et composée de militaires, douaniers et policiers. L'ACAT-France, qui dénonçait déjà les effets délétères de ces diverses mesures aggravées suite à l'examen par la Commission des lois, demande au gouvernement d'abandonner tout simplement ces mesures néfastes pour le droit d'asile.

⚡ L'ACAT-France reste mobilisée pour un plus grand respect des droits et de la dignité des demandeurs d'asile.



Roman

UN TORTIONNAIRE TORTURÉ

Le Colonel ne dort pas, d'Émilienne Malfatto, Éditions du sous-sol (Seuil), 2022, 112 p., 16 €.

Avant d'entrer dans la lecture du roman, le ton est donné par une aquarelle sur la couverture du livre : un homme seul, un paysage de désolation, des ruines, des couleurs délavées. La ville, le pays, l'époque... C'est partout et nulle part. Peu importe le changement de régime, les dictatures se ressemblent. Trois personnages. Le colonel, un « spécialiste » de la torture, dont le « travail » est de briser les corps des prisonniers et qui, la nuit, est visité par leurs fantômes. Une ordonnance qui assiste aux interrogatoires du Colonel sans intervenir, et récite dans sa tête les lettres de sa mère pour supporter ce spectacle terrifiant. Le troisième personnage, le Général, retiré dans son bureau pour d'interminables parties d'échecs, sombre peu à peu dans la folie.

L'autrice, Émilienne Malfatto, qui a travaillé comme journaliste et photographe indépendante dans les zones de guerre, épargne au lecteur le détail des sévices infligés dans la salle d'interrogatoire. L'alternance de la narration au présent et de la poésie en vers libres, qui traduit les pensées destructrices du Colonel, crée tout au long du récit une atmosphère à l'image de l'aquarelle de la couverture du livre. La seule lumière provient de l'homme qui résiste, « *L'homme au regard apaisé* », qui hante les nuits du Colonel. Ses victimes, « *hommes-poissons* », comme il les appelle, le rendent insomniaque.

Un texte beau et tragique en écho à la barbarie et la folie de la guerre. Émilienne Malfatto interroge le lecteur avec cette pensée du colonel, « *Vous avouerez que ce n'est pas la même chose selon l'extrémité où on se place donner la mort ou la recevoir ce n'est pas tout à fait pareil* », sans s'engager davantage, à la différence de Jérôme Ferrari dans son roman *Où j'ai laissé mon âme ?* (Actes Sud, 2010).

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** vous recommande de lire ce roman qui est une fiction sur la folie humaine. Ce texte d'Émilienne Malfatto est le deuxième roman de l'autrice – déjà saluée du Goncourt du premier roman et du prix Albert Londres du livre, tous deux en 2021.



Jeunesse

LE FIL DE L'HISTOIRE

L'Esclavage, un crime contre l'humanité, de Fabrice Erre et Sylvain Savoia, collection « Le Fil de l'histoire raconté par Ariane et Nino », Dupuis jeunesse, 2021, 48 p., 6,90 €.

Ce tome 37 aborde, à l'intention des enfants, le sujet de l'esclavage, sur le travail duquel toutes les grandes civilisations se sont édifiées. Le terme actuel vient des prisonniers d'Europe de l'Est, les Slaves, païens ou infidèles selon qui les pourchassait en croisade (Chrétiens ou Musulmans). Un graphique chronologique parfait cet intéressant ouvrage, très complet, dont le sous-titre fait référence à la loi Taubira de 2001, et cite les principaux acteurs de l'abolitionnisme. Fabrice Erre, historien, partage ses connaissances, que Sylvain Savoia illustre par un dessin de facture classique.

PAR CORINNE WEBER



Bande dessinée

D'OÙ VIENNENT LES INÉGALITÉS ?

Capital et Idéologie, de Claire Alet et Benjamin Adam, d'après le livre de Thomas Piketty, Seuil/La Revue dessinée, 2022, 172 p., 22,90 €.

Claire Alet, journaliste, et Benjamin Adam, illustrateur, ont réussi avec cet album graphique la gageure de vulgariser le vaste sujet du capitalisme et de le rendre attrayant. Suivez l'histoire de la famille Guérin sur huit générations, en France et à travers le monde, et vous saurez tout sur la fiscalité, le protectionnisme, et bien plus. Vous comprendrez également d'où viennent les inégalités et pourquoi elles perdurent. Cette adaptation du livre de Thomas Piketty est une leçon d'histoire et d'économie teintée d'humour, sur les évolutions sociétales et sur la place de l'Homme et de ses droits.

PAR CORINNE WEBER

Documentaire

LA GRANDE MISÈRE DE LA PSYCHIATRIE

Irresponsables, d'Alain Morvan, 52 min, France 3 Grand Est, 2023.

« *En France, la sécurité a pris le pas sur le soin.* » À l'heure du tout sécuritaire et du tout répressif, grâce à une écoute patiente et bienveillante

des familles de victimes, familles de meurtriers, avocats, juges, personnels pénitentiaires et psychiatres, le journaliste Alain Morvan amène chacun à se poser la question de la responsabilité pénale face

à la grande misère de la psychiatrie en France. De la frustration des uns à la culpabilité a posteriori des autres, cette enquête minutieuse atteint son paroxysme avec la participation de Frédéric Grosjean, autant famille de victime que de meurtrier.

PAR BERNADETTE FORHAN



Cinéma

JUSTICE RESTAURATIVE

Je verrai toujours vos visages, de Jeanne Herry, 1h58, 2023.

Ce très beau film nous invite à la découverte de la justice

restaurative, dispositif complémentaire de la justice pénale, peu développée en France. Dans cette fiction servie par des acteurs et actrices remarquables, la réalisatrice nous fait vivre deux exemples de justice restaurative expérimentés en France : les rencontres condamnés-victimes et la médiation entre un

auteur et sa victime, toutes démarches accompagnées et encadrées par la neutralité constante de professionnels et de bénévoles. À voir absolument !

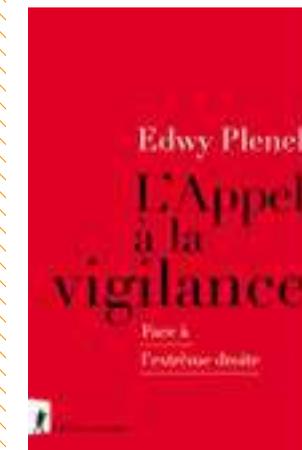
PAR BERNADETTE FORHAN

COUP DE COEUR
de l'ACAT-France

Essai

L'Appel à la vigilance. Face à l'extrême droite, d'Edwy Plenel, collection « Les Petits Cahiers libres », La Découverte, 2023, 134 p., 16 €.

En 1993, *L'Appel à la vigilance* de Maurice Olender, historien, publié dans *Le Monde* le 13 juillet et signé par une quarantaine d'intellectuels, dont Pierre Bourdieu, Jacques Derrida ou Georges Duby, alertait déjà sur la banalisation des idées d'extrême droite. Le livre d'Edwy Plenel s'appuie sur ce texte pour rappeler les responsabilités de chacun. Il s'adresse aux intellectuels, femmes et hommes de média qui se montrent, pour certains, complaisants vis-à-vis d'idées qui rappellent les heures sombres de notre histoire.



Aujourd'hui, d'autres distillateurs de haine, de violence, de racisme et d'antisémitisme se font entendre sur les ondes, diffusent des propos qui tentent de légitimer ces idées insupportables et essaient de faire croire que la négation des droits humains, quand elle concerne certaines personnes, est acceptable. Edwy Plenel reprend ici le flambeau de la lutte contre la haine raciale. Dans son livre, il fait référence à la *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)* rédigée au lendemain de la guerre pour faire barrage à un éventuel retour des

dramas vécus à ce moment-là. Une *DUDH* que l'ACAT-France et ses adhérents connaissent bien, car elle fait partie des outils fondamentaux utilisés pour lutter contre les idées diffusées à bas bruits il y a quelques années et clamées sans honte aujourd'hui. Edwy Plenel rappelle les compromissions, les acceptations de faits et situations qui font désormais partie, comme il l'écrit, du « *paysage normal* », au nom de la liberté d'expression, « *même si tout dire, même le pire, peut devenir liberté de tuer* ». Il nous alerte, nous réveille, sans donner de leçon, et pose la question glaçante : « *Que nous est-il arrivé ?* » En 2021, l'ACAT-France, en s'appuyant sur la parole de Dieu, a elle-même publié un *Appel à la vigilance*. Elle y met en garde contre l'hyperindividualisme, le non-discernement de certains réseaux sociaux notamment, qui mènent à la haine de l'autre, à des dérives violentes, au refus du débat et constituent un danger pour l'État de droit. L'ACAT-France elle aussi nous réveille et, en complément de ce « *Que nous est-il arrivé ?* », ajoute : « *Nous pouvons agir !* »

PAR LAURENCE RIGOLLET

• **HUMAINS** recommande la lecture de ce retour sur le débat de 1993 au sujet la résurgence de courants d'extrême droite dans les milieux intellectuels.

« Papa, j'ai recollé le monde ! »

TEXTE JOËL BAUMANN,
MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNICATION
DE L'ACAT-FRANCE

Un chrétien cinéophile nous donne sa méthode infallible pour décrypter les enjeux d'un monde multiculturel souvent déchiré, mais dans lequel il nous est demandé, à l'ACAT-France aussi, d'être acteur plutôt que spectateur.

On raconte qu'un jour, un père en télétravail devait en même temps assurer la garde de son dernier-né, âgé d'environ 5 ans... Comment concilier un travail de réflexion avec le bruit de sirène du camion de pompier ou les appels intempestifs du bambin toutes les deux minutes ? Au bout d'un moment, le papa n'en peut plus, il faut qu'il trouve le moyen de l'occuper pour un bon bout de temps ; mais comment faire ? Tout à coup, c'est l'éclair de génie ! Il prend une page de magazine, au hasard l'illustration en couleur du globe terrestre, il la déchire en petits morceaux.
« Voilà, dit le père, à toi de jouer : il faut que tu reconstitues ce puzzle. »

UNE CERTAINE IMAGE DU MONDE

L'enfant, un peu dubitatif, retourne dans sa chambre avec tous les morceaux de l'image et le père souffle enfin, puisque la tâche semble redoutable pour un enfant de cet âge. Mais, après dix minutes seulement, l'enfant revient, triomphant : « Ça y est papa, j'ai fini ! » Et en effet, la photo du globe terrestre est parfaitement reconstituée, bien étalée sur la table. Le papa l'interroge : « Mais comment as-tu fait pour recoller si vite ce monde à l'endroit ? » « C'est simple, dit l'enfant, quand tu as déchiré la feuille de papier, j'ai vu que derrière, il y avait le portrait d'un monsieur. Alors j'ai recollé le monsieur à l'endroit, c'était plus facile ! » Le papa venait de rater sa manœuvre de diversion, mais aussi de trouver une extraordinaire leçon de vie : c'est en recollant l'image de l'homme à l'endroit que le monde sera à l'endroit ! Dans notre groupe de cinéophiles « Pro-Fil », c'est aussi ce que nous cherchons à faire, entre autres, en analysant chaque mois les films que nous choisissons. Sous la lumière du projecteur, le portrait de l'humain qui apparaît donne une certaine image du monde.

Le minimum commun à notre humanité se décèle dans les mille et une petites histoires de nos frères humains. C'est un peu aussi l'un des critères de sélection du film que le jury œcuménique prime chaque année, par exemple au Festival de Cannes, depuis 1974 : retrouver l'universalité de situations humaines pas si étrangères aux nôtres. Nous les rendre plus proches.

RETOURNER LE PUZZLE

C'est aussi ce que l'on vit dans nos engagements à l'ACAT-France. Vous luttez pour que notre monde, si souvent déchiré et qui semble avoir perdu tout bon sens, retrouve sa vraie image ? Sa vraie cohérence ? Que les armes ne soient pas la seule alternative pour rendre raison à tel ou tel dictateur un peu fêlé ? Vous pouvez toujours essayer de passer une licence en économie politique et en sociologie ou faire des études en agroalimentaire et, du coup, essayer de reconstituer la face la plus difficile du puzzle : celle qui reconstitue l'image du monde... Mais il y a un autre moyen pour arriver à ces fins et continuer à être acteur et non spectateur : il faut retourner le puzzle et chercher plus facile ; se focaliser sur l'image de l'humain, tout jouer sur lui et se décider en fonction de lui. Dans la belle confession de foi qui ouvre nos bibles, Genèse chapitre 1, il est question, justement, de la création

d'une image : « Dieu créa l'humain (Adam) à son image, à son image il le créa – mâle et femelle, il les créa. » L'humain est ici un collectif ! C'est la communauté humaine en son ensemble qui est représentation de Dieu (Genèse 1.26). Un jour, un homme, le Christ, que l'on appela justement, « nouvel Adam », vint nous proposer une image suffisante de cet humain dont la vocation sacrée est d'être « image de Dieu ».

S'inspirer de lui, donc porter le nom de « chrétien » c'est accepter de prendre la place de l'enfant et de participer à la reconstitution du grand puzzle d'un monde déchiré, défiguré. Tâche impossible ? Non ! Il s'agit juste de retrouver l'humain dans toutes nos prises de décisions. Quelle tâche passionnante, vous ne trouvez pas ? ♦

« C'est la communauté humaine en son ensemble qui est représentation de Dieu (Genèse 1.26) »



Seigneur, que je ne vive pas sur cette Terre à la façon d'un locataire.

Que j'y vive comme si c'était une maison reçue en héritage.

Que je me réjouisse pour les grains de sable et la mer, pour les montagnes et les forêts.

Que je me lève pour les sauver et les soigner,

Que les dernières découvertes, les technologies les plus récentes, les livres et les artistes m'ouvrent à plus de savoirs et de curiosité...

Mais avant tout, Seigneur, donne-moi l'amour de l'Homme.

Que je sente la tristesse de la branche qui se dessèche, les clameurs d'une planète qui souffre, de l'animal apeuré en une nature en feu.

Mais avant tout, Seigneur, fais que je reste sensible à la souffrance de l'Homme.

Que tous les biens terrestres me prodiguent de la joie,

Que l'ombre et la clarté me prodiguent de la joie,

Que les quatre saisons me prodiguent de la joie.

Mais avant tout, Seigneur, que la rencontre de l'Autre,

L'Homme qui cohabite avec moi, me prodigue de la joie.

La joie du service et du partage. La joie de Te recevoir en lui.

Prière et illustration de Joël Baumann, inspirés d'un texte de Nazim Hikmet



Pour aller plus loin

Les jurys œcuméniques, présents dans de nombreux festivals, portent un regard chrétien sur le cinéma et ont pour objectif non pas de débattre de films religieux, mais de nous laisser interpeller par toute œuvre cinématographique.





POUR LE DROIT DE MANIFESTER EN TOUTE LIBERTÉ

SAVEZ-VOUS COMMENT FONCTIONNE LE MAINTIEN DE L'ORDRE EN FRANCE ?
QUELLES ARMES SONT UTILISÉES ? QUELS AGENTS SONT MOBILISÉS ?
L'ACAT-FRANCE S'ASSOCIE À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET À L'ÉDITEUR COCO-CHERRY
POUR LA SORTIE DU JEU **ON LÂCHE RIEN !**
UN MOYEN LUDIQUE DE DÉNONCER LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS.



ACAT

COCO
Cherry
ÉDITEUR DE JEUX DE SOCIÉTÉ

Ligue
des droits de
l'Homme

LUDISTRI